



**UN AIR SAIN
POUR TOUS:
MIEUX
SURVEILLER
POUR AGIR
ET PROTÉGER**

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2020**



S O M M A I R E

Une année d'actions au service de la qualité de l'air	04	Numérique, données & modélisation	35
Atmo France et les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air : qui sommes-nous ?	06	Energie & climat	36
Les instances	08	Santé & Pollens	38
Notre réseau	12	Agriculture	40
Chiffres clefs 2020 du réseau des AASQA	13	Pesticides	42
Le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air	14	Fiscalité & financement	45
Indice ATMO de la qualité de l'air	18	Mobilité	46
COVID-19 & qualité de l'air	20	Force d'intervention rapide & gestion de crise	48
Plaidoyer & communication institutionnelle	24	Odeurs	50
Communication & évènementiel	28	Qualité de l'air intérieur	51
Pédagogie	34	Appels à projet	52
		SynAirGIE	54

Ce rapport d'activité est interactif !

Accédez directement à une page en cliquant sur le titre du sommaire correspondant.

Les numéros situés en haut de page vous permettent de revenir au sommaire.

Retrouvez également des informations complémentaires sur l'ensemble du rapport en cliquant sur l'icône «loupe».



LE MOT DU PRÉSIDENT

Dire que l'année qui vient de s'écouler a été singulière est un euphémisme. Comme tout un chacun, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ont dû s'adapter à un contexte dégradé par la crise sanitaire. Cette capacité d'adaptation s'était déjà manifestée par le passé : évolution de nos métiers, notamment en passant du constat à la prévision, évolutions structurelles suite aux fusions imposées par les évolutions législatives, etc. Mais la manière dont les femmes et les hommes qui œuvrent dans nos structures ont géré cette période délicate m'impressionne !

Non seulement elles et ils ont continué à mener leurs missions, et ce rapport illustre leur densité et leur importance, comme la mise en œuvre du nouvel indice de référence de qualité de l'air ; mais la capacité à travailler ensemble a été encore améliorée. Le Secrétariat général et les directeur·trice·s se sont promptement et efficacement organisés face au choc du confinement en mars dernier et je les en remercie vivement.

Ce sérieux et cette efficacité, au service de nos missions, sont de plus en plus reconnus par nos partenaires et nos associés. La subvention exceptionnelle attribuée par le ministère de la Transition écologique est en partie le fruit de cette cohésion.

L'année 2020 a vu aussi l'embauche d'un directeur pour notre groupement d'intérêt

économique SynAirGIE. Cet « outil juridique » est une nouvelle étape dans notre capacité à œuvrer collectivement en mutualisant un certain nombre de services et fonctions. Comme tout nouvel outil, nous devons apprendre à l'optimiser pour qu'il réponde efficacement aux attentes.

Malgré les contraintes de distanciation, la vie démocratique de notre Fédération a pu se poursuivre, et notre Bureau a notamment été renouvelé en décembre. Cette vie démocratique s'est aussi renforcée grâce à la tenue de plusieurs conférences des président·e·s, permettant d'aborder avec franchise et transparence les sujets qui composent notre actualité et notre avenir.

Dans un contexte fait essentiellement d'incertitudes, pouvoir compter sur des femmes et des hommes de grande valeur et impliqués, tant au niveau exécutif que dans les conseils d'administration est un réel atout. Je remercie celles et ceux qui m'ont permis de continuer de travailler à leurs côtés.

Guy Bergé
Président
d'Atmo France



2020 : UNE ANNÉE D' ACTIONS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

■ VIE DU RÉSEAU ■ ÉVÉNEMENT ■ AUDITIONS ■ COMMUNICATION - PUBLICATION ■ FAITS MARQUANTS

JANVIER

15

Assemblée générale ordinaire d'Atmo France pour l'exercice 2019

28

Atelier « Air Climat Energie : quels indicateurs pour un suivi efficace sur vos territoires ? » animé par Atmo France dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique

30

FÉVRIER

3

Publication d'une note sur la participation des AASQA à la gestion des situations post-accidentelles

4

Petit-déjeuner Atmo France sur l'indice ATMO

6

Audition sur les enjeux scientifiques et technologiques de la prévention et la gestion des risques accidentels par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

MARS

15

1^{er} tour des élections municipales

16

Publication du rapport 2019 de surveillance des pollens et moisissures à l'occasion de la Journée française de l'allergie

17

Début du 1^{er} confinement lié à la pandémie de la COVID-19

AVRIL

21

Communiqué sur la comparaison de l'exposition des riverains à la pollution automobile près des grands axes, avant et pendant le confinement.

MAI

5

Audition sur le thème « énergie et agriculture » par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

7

Communiqué sur l'enjeu public de préservation de la qualité de l'air

11

Audition sur l'évolution de la qualité de l'air en période de confinement par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

14

Mise en demeure de la France par la Commission européenne pour non-transposition dans sa législation nationale des exigences de la directive européenne 2016/2284 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (directive NEC)

JUIN

1^{er}

Adhésion d'Atmo France à l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED)

10

Publication d'une tribune « Pour des villes et territoires respirables, quelle place pour le vélo ? » cosignée Atmo France et le Club des villes et territoires cyclables

18

Conférence des présidents

28

2^e tour des élections municipales

30

Communiqué sur les bilans régionaux de l'impact de la COVID-19 sur la qualité de l'air

JUILLET

2

Publication des résultats de la campagne nationale de mesures des pesticides
Communiqué sur la nécessité d'une surveillance pérenne des pesticides

6

Nomination de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

10

Publication de l'arrêté relatif au nouvel indice ATMO indice de la qualité de l'air ambiant
Le Conseil d'État ordonne au Gouvernement de prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air, sous astreinte de 10 M€ par semestre de retard

SEPTEMBRE

16

Journée nationale de la qualité de l'air

22

Assemblée générale d'Atmo France

23

Audition au sujet du rapport de la Cour des comptes sur la qualité de l'air par la Commission finance du Sénat

OCTOBRE

15

Petit-déjeuner Atmo France dédié au rapport de la Cour des comptes sur la qualité de l'air

30

Début du 2^e confinement lié à la pandémie de la COVID-19

NOVEMBRE

4

Audition par la Commission d'enquête sur les politiques publiques de Santé environnementale de l'Assemblée nationale

5

Audition sur la thématique sur la mission « Transition énergétique et climat » du projet de loi de finances pour 2021 par la commission développement durable du Sénat

16

Rencontre avec Émilie Chalas, Députée de l'Isère, concernant le sujet « Qualité de l'air & feux de cheminées à foyer ouvert »

25

Animation par Atmo France d'un webinar « L'indice ATMO de la qualité de l'air : mieux informer pour mieux la préserver » au Salon des maires et des collectivités locales

DÉCEMBRE

8

Reconduction de Guy Bergé à la présidence d'Atmo France lors de l'Assemblée générale électorale et élection d'un nouveau Bureau pour la Fédération

14

Communiqué d'Atmo France sur les bilans régionaux de la qualité de l'air durant le 2^e confinement

17

Audition dans le cadre d'une mission d'information sur les priorités et la gouvernance de la politique de santé environnementale par le Sénat



ATMO FRANCE ET LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (AASQA) : QUI SOMMES-NOUS ?

UNE EXPERTISE DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DEPUIS QUARANTE ANS

En France, la surveillance de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 dite loi LAURE, le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Fondées dans les années 1970, ces associations sont depuis la fin des années 1990 agréées par l'État.

Le réseau national des AASQA se compose aujourd'hui de 18 associations agréées présentes dans chaque région administrative de métropole et d'outre-mer ainsi que d'une association équivalente non-agrèée en Nouvelle-Calédonie (la loi LAURE ne s'y applique pas). Elles emploient au total plus de 635 salarié-e-s.

DES SPÉCIFICITÉS QUI SONT AUSSI DES ATOUTS

Ce sont des organismes de type associatif dont la gouvernance est quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé-environnement). Leur financement diversifié est l'un des garants de leur indépendance.

Leur ancrage territorial au plus près des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, fait des AASQA des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région, d'une métropole, d'une communauté d'agglomérations ou de communes. Les informations qu'elles produisent sont des données de référence, fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire national.

Leur approche est transversale sur les enjeux croisés air-climat-énergie et couvre la qualité de l'air extérieur comme la qualité de l'air intérieur.

LES MISSIONS ET CHAMPS D'INTERVENTION

Les AASQA ont pour principales missions de surveiller et de prévoir la qualité de l'air par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires air et énergie.

Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, etc.), étendu notamment aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs et aux particules ultrafines.

Elles informent et sensibilisent la population et les acteurs locaux au quotidien.

En cas d'épisode de pollution, elles accompagnent les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air, et de réduction de l'exposition de la population à la mauvaise qualité de l'air.

Elles participent également à l'amélioration des connaissances et aux expérimentations innovantes sur les territoires.

LA FÉDÉRATION ATMO FRANCE : UNE FORCE COOPÉRATIVE ET REPRÉSENTATIVE

Pour fédérer leur réseau, le représenter au niveau national et organiser la mise en commun de leur expertise et de leurs moyens, les AASQA ont créé leur fédération en mai 2000 : le réseau Atmo, qui deviendra par la suite Atmo France.

À travers ses actions, la Fédération Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général : celui de

contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'évaluation des actions et des politiques publiques visant à l'améliorer.

LES PRINCIPALES MISSIONS D'ATMO FRANCE

Représenter et promouvoir les AASQA

Atmo France est à la fois en charge de la veille sur de nombreuses thématiques telles que les finances, le cadre réglementaire, les partenariats, du portage proactif de propositions visant à rendre le dispositif de surveillance de la qualité de l'air à la fois plus performant et mieux identifié.

Animer le réseau des AASQA en organisant des échanges, de la mutualisation et de la solidarité

Ce travail collaboratif passe par l'existence de groupes de travail inter-AASQA sur différents sujets pour lesquels un positionnement concerté est nécessaire. Le travail en commun au sein du réseau s'organise également autour des président·e·s et directeur·trice·s référent·e·s thématiques qui coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs.

Identifier les grands enjeux de la qualité de l'air et prendre part aux débats

En s'appuyant sur l'expérience et le haut niveau d'expertise de son réseau, Atmo France prend toute sa part dans les débats pour lesquels l'avis du réseau des AASQA est recherché ou légitime. Cela passe par exemple par des contributions de la Fédération déposées lors de grandes consultations nationales. Cela prend aussi la forme de notes ou d'éclairages apportés au rythme des débats et de l'actualité, en réponse à des besoins exprimés par tel ou tel acteur, mais aussi parfois de notre propre initiative lorsque cela nous paraît utile.

Conduire des actions d'information pour sensibiliser

Pour faire connaître et reconnaître l'expertise et les travaux du réseau des AASQA, Atmo France conduit des actions d'information en communiquant des actualités et des initiatives auprès des différents acteurs nationaux et aux parties prenantes de l'amélioration de la qualité de l'air.

LES VALEURS GUIDANT L'ACTION D'ATMO FRANCE

Par son rôle d'animation et de représentation du réseau des AASQA au niveau national, la Fédération assure la coopération, la mutualisation et la valorisation du travail de ses adhérents. Elle agit pour leur compte et en leur nom dans le respect des valeurs fixées dans le préambule de ses statuts :

- Équité, solidarité et partage entre ses adhérents ;
- Respect de leurs identités et de leur indépendance de décision et de gestion ;
- Cohérence et collégialité dans le fonctionnement de son organisation ;
- Qualité et neutralité d'information permettant de garantir l'accès à chacun à une information fiable et objective ;
- Accompagnement transparent de l'action publique et privée ;
- Gestion désintéressée.

Le préambule des statuts d'Atmo France rappelle également l'attachement de la Fédération à l'ancrage territorial de ses membres adhérents et à leurs valeurs d'indépendance, de transparence et de neutralité liées à leur gouvernance quadripartite et leur financement diversifié.



LES INSTANCES

L'ESSENTIEL

- ✓ Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901, Atmo France est une fédération sans but lucratif d'associations.
- ✓ Elle a un fonctionnement démocratique avec différentes instances bénévoles (Assemblée générale et Bureau) et une équipe salariée (Secrétariat général) pour mettre en œuvre les décisions prises par ses adhérents, qui sont les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est composée des président·e·s ou représentant·e·s des associations adhérentes accompagné·e·s des directeur·trice·s des AASQA. Atmo France invite à cette occasion ses membres associés et les partenaires du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air à assister et participer aux débats.

L'Assemblée générale délibère sur la politique d'Atmo France et sur les orientations et les priorités à donner à son action, vote le budget et entend le rapport annuel du Bureau sur la gestion et sur la situation morale et financière

de la Fédération. Elle approuve les comptes et le règlement intérieur. Elle désigne également les membres du Bureau et ses représentant·e·s au sein du groupe de travail paritaire ainsi que dans tous les organismes où Atmo France doit être représentée.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT·E·S

La conférence des président·e·s est un lieu de débat et d'orientation générale de la Fédération qui réunit les président·e·s des AASQA adhérentes d'Atmo France. Le président d'Atmo France, après avis du Bureau, peut y inviter des directeur·trice·s ou tout expert en fonction des sujets prévus à l'ordre du jour.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES VOTÉES EN 2020

L'Assemblée générale a voté les objectifs suivants :

- 1. L'adaptation à l'actualité sanitaire et économique :** accompagner les AASQA face à la crise, favoriser le partage d'expérience, la résilience et la recherche collective de solutions ;
- 2. L'ambition pour nos métiers :** revendiquer et favoriser l'amélioration des connaissances, renforcer l'information du grand public, favoriser les partenariats, encourager et accompagner le passage à l'action pour une meilleure qualité de l'air ;
- 3. La notoriété et la crédibilité des AASQA :** faire connaître, représenter et mettre en valeur les AASQA ;
- 4. La pérennité du réseau :** défendre les AASQA, sécuriser leurs financements et initier le débat autour de la réinvention du modèle économique des AASQA ;
- 5. L'appui aux AASQA :** aider au quotidien et mutualiser certains travaux.

De ces objectifs découlent 10 orientations stratégiques pour 2020 dont la résilience du réseau face à la crise, le déploiement de l'indice ATMO ou encore la valorisation des données des AASQA.

LE GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE

Un arrêté de fusion paru le 23 août 2019 a acté la fusion de la branche des AASQA avec celle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils dans un délai maximal de 5 ans. Cette décision a eu pour conséquence de transformer la commission nationale paritaire en un groupe de travail paritaire dont les propositions seront validées en commission paritaire des bureaux d'études (BETIC). Cette commission est composée pour le collège employeur de 9 sièges pour la Fédération SYNTEC, de 5 sièges pour la Fédération CINOV et 1 pour Atmo France.

Le groupe de travail paritaire, composé de représentant·e-s du Bureau d'Atmo France et d'anciens membres du collège salarié, a pour objet essentiel d'échanger et de travailler sur le changement de convention collective.

LA COMMISSION STRATÉGIE

Créée en 2017, la commission stratégie a pour objet d'éclairer les choix du Bureau de la Fédération, en se saisissant de sujets qui nécessitent une coordination en urgence, ou qui au contraire nécessitent une réflexion prospective et un travail de consensus inter-AASQA pour défricher des débats en amont des réunions du Bureau, des conférences des président·e-s, des réunions des directeur·trice-s ou des assemblées générales.

LES RÉUNIONS DE DIRECTEUR·TRICE·S

Les directeur·trice-s des AASQA se réunissent toutes les semaines pour faire le point sur les travaux en cours et échanger sur les sujets qui le nécessitent. Ils y associent tout membre du réseau ou consultant·e extérieur·e dont l'expertise serait nécessaire en fonction des points à l'ordre du jour.

LES GROUPES DE TRAVAIL

La réflexion collective et la concertation s'organisent par thèmes au sein de groupes de travail, animés par des référent·e-s nationaux et composés de collaborateur·trice-s des AASQA et du Secrétariat général. Certains groupes associent également des représentant·e-s des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé ou du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA).

Ils bénéficient des moyens mutualisés de la Fédération. Leur mission revient notamment à :

- Animer les réflexions et élaborer des propositions dans leurs domaines de compétence ;
- Proposer aux référent·e-s et au Bureau les orientations stratégiques à développer ou à défendre auprès des partenaires ;
- Préparer et soumettre au Bureau, en lien avec les référent·e-s, les décisions et partenariats nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.

3 Assemblées générales

1 Conférence
des président·e-s

6 réunions du Bureau
d'Atmo France

1 réunion du groupe
de travail paritaire

21 réunions
hebdomadaires
des directeur·trice-s



LE BUREAU

Le Bureau est composé de neuf président·e·s ou représentant·e·s et deux représentant·e·s des directeur·rice·s des associations adhérentes. Il est en charge de l'administration et de la bonne exécution des résolutions de l'Assemblée générale.

— Au 1^{er} septembre 2020 —

Président

Guy Bergé (ATMO Grand Est)

Trésorier

Pierre-Charles Maria (AtmoSud)

Secrétaire

Catherine Hervieu (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

Représentants d'Atmo France au Conseil national de l'air (CNA)

Jean-Félix Bernard (Airparif)

Jacques Patris (Atmo Haut-de-France)

Autres membres

Nicolas Bonnet (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

Laurent Gerault (Air Pays de la Loire)

Denise Hoarau (Atmo Réunion)

Directeur·trice·s associé·e·s

Véronique Delmas (Atmo Normandie)

Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

Suppléants

Patrice Colin (Lig'Air)

Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Les membres associés sont des organismes qui interviennent dans le domaine de l'air. Ils sont agréés par l'Assemblée générale par acceptation des statuts et des valeurs de la Fédération. Ils participent aux assemblées générales sans droit de vote.

ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS



ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ



SYNDICATS PROFESSIONNELS ET D'INDUSTRIELS



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général participe à structurer l'organisation du réseau et à coordonner sa représentation lors des différentes rencontres et réunions de travail.

MARINE TONDELIER

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Elle travaille sous la responsabilité du Bureau à la vie institutionnelle de la Fédération, à la définition de ses orientations et à leur mise en œuvre opérationnelle. Elle assure également les relations institutionnelles du réseau.

marine.tondelier@atmo-france.org

DELPHINE GUILLAUME

RESPONSABLE COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Elle assure une information régulière inter-AASQA et participe à l'animation, en lien avec le Club communication, aux projets inter-AASQA. Elle a principalement pour mission de contribuer à faire connaître l'expertise et à valoriser les travaux et les données des AASQA, pour donner de l'écho aux positions que le réseau porte collectivement.

delphine.guillaume@atmo-france.org

CHARLOTTE LEPITRE

RESPONSABLE PARTENARIATS ET PROJETS

Elle assure, dans l'intérêt des AASQA, la bonne élaboration, la validation et le suivi des projets et partenariats nationaux et internationaux ainsi que la représentation des AASQA dans les instances nationales et internationales. Elle suit les travaux inter-AASQA.

charlotte.lepitre@atmo-france.org

JOËNIA BARUL

CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En charge de la comptabilité, elle veille également à la bonne gestion administrative et financière et d'Atmo France. Elle assure le secrétariat du groupe de travail paritaire. Elle participe également aux travaux inter-AASQA relevant de sa compétence.

joenia.barul@atmo-france.org

LES RÉFÉRENTS NATIONAUX THÉMATIQUES

Les travaux d'Atmo France s'appuient sur un réseau de président·e·s et directeur·trice·s référent·e·s sur différentes thématiques qui concernent les AASQA et leurs activités. Ils sont chefs de file sur les thématiques en question, coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs.

— Au 1^{er} septembre 2020 —

A noter que cette liste de référents a été remaniée début 2021 suite au renouvellement du Bureau Atmo France.



• NUMÉRIQUE • DONNÉES NATIONALES •

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est),
Directeur·trice·s David Bréhon (Air Pays de la Loire),
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-
Rhône-Alpes)



• INDICES •

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Norman-
die), Anne Kauffmann (Airparif), Gaël Lefeuve (Air
Breizh)



• MODÉLISATION • CARTES NATIONALES •

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Directeur·trice·s Karine Léger (Airparif), Emmanuel
Rivière (ATMO Grand Est), Dominique Robin (AtmoSud)



• COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE • PLAIDOYER • COLLECTIVITÉS •

Présidents Guy Bergé (ATMO Grand Est), Jean-Félix
Bernard (Airparif)
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Norman-
die), Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France), Gaël
Lefeuve (Air Breizh), Marie-Blanche Personnaz
(Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Jean-Pierre Schmitt
(ATMO Grand Est)



• ÉNERGIE • CLIMAT •

Présidents Guy Bergé (ATMO Grand Est), Jean-Pa-
trick Masson (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)
Directeurs David Bréhon (Air Pays de la Loire), Rémi
Feuillade (Atmo Nouvelle-Aquitaine), Emmanuel Ri-
vière (ATMO Grand Est)



• SANTÉ •

Présidents Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France),
Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Directeur·trice·s Dominique Tilak (Atmo Occitanie),
Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)



• POLLENS •

Présidente Béatrice Bénabès (Atmo Hauts-de-France)
Directeur·trice·s Emmanuelle Drab-Somme-
sous (ATMO Grand Est), David Bréhon (Air Pays
de la Loire)



• AIR INTÉRIEUR •

Président Pierre-Charles Maria (AtmoSud)
Directeurs Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est),
Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)



• AGRICULTURE •

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Directeur·trice·s Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-
France), Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)



• PESTICIDES •

Président·e·s Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine),
Laure Miller (ATMO Grand Est)
Directeur·trice·s Patrice Colin (Lig'Air), Emma-
nuelle Drab-Sommesous (ATMO Grand Est)



• MOBILITÉ • TRANSPORTS AÉRIEN ET MARITIME • URBANISME •

Président Jean-Patrick Masson (Atmo
Bourgogne-Franche-Comté)
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Nor-
mandie), Karine Léger (Airparif), Marie-Blanche
Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Jean-Luc
Savelli (Qualitair Corse)



• ODEURS • GESTION DES SITUATIONS ACCIDENTELLES •

Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Norman-
die), Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-
Rhône-Alpes), Benoît Rocq (Atmo Hauts-de-France)



• APPELS À PROJETS • RECHERCHE •

Présidents Pierre-Charles Maria (AtmoSud),
Jean-Félix Bernard (Airparif)
Directeur·trice·s Karine Léger (Airparif), Jean-
Pierre Schmitt (ATMO Grand Est), Dominique Robin
(AtmoSud)



• SENSIBILISATION • JEUNE PUBLIC • PÉDAGOGIE •

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)
Directeurs Dominique Robin (AtmoSud), Jean-
Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)



• FINANCEMENTS • FISCALITÉ • MUTUALISATION • APPELS D'OFFRES •

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)
Directeur·trice·s Véronique Delmas (Atmo Norman-
die), Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est), Marie-
Blanche Personnaz (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)



• GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE • CONVEN- TION COLLECTIVE • RESSOURCES HUMAINES •

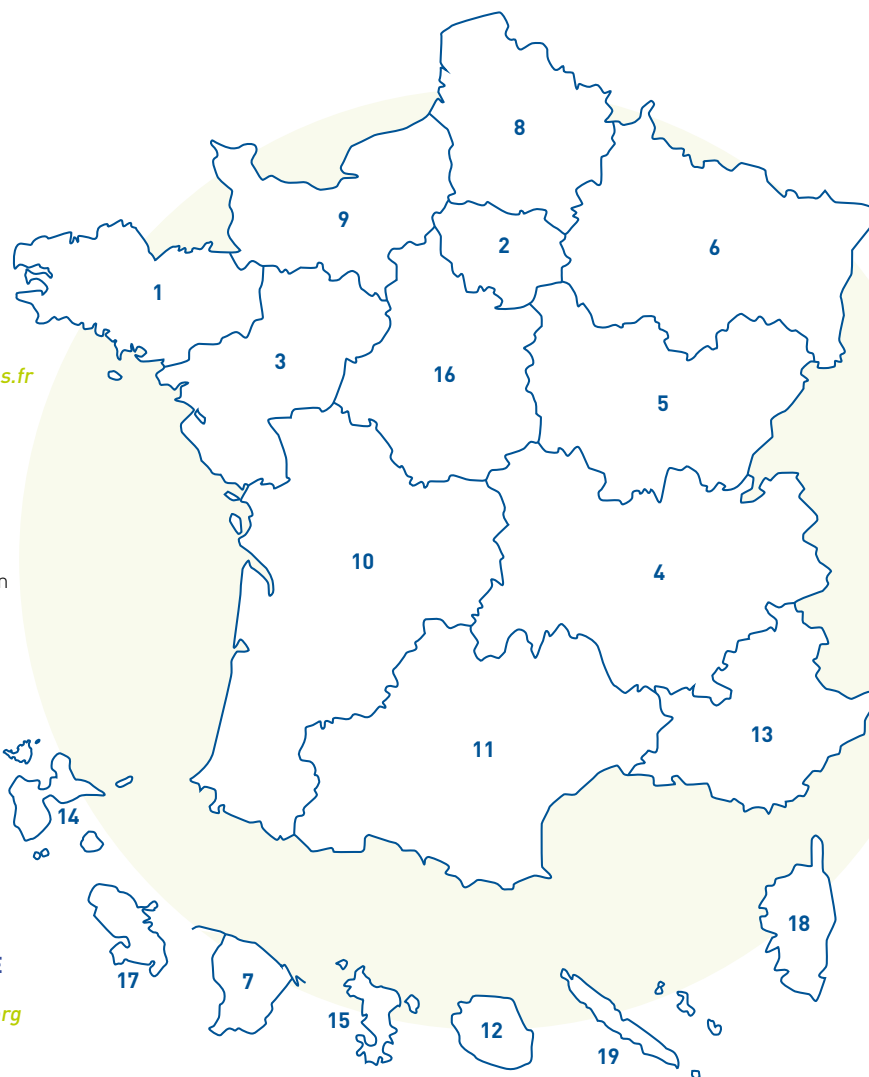
Présidents Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine),
Vincent Allier (Atmo Occitanie)
Directeurs Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne-
Franche-Comté), Stéphane Gandar (Madinair),
Christophe Audelan (Airparif)

NOTRE RÉSEAU



Au 31 décembre 2020

- 1 **AIR BREIZH**
Président Alain Laplanche
www.airbreizh.asso.fr
- 2 **AIRPARIF**
Président Jean-Félix Bernard
www.airparif.asso.fr
- 3 **AIR PAYS DE LA LOIRE**
Président Laurent Gerault
www.airpl.org
- 4 **ATMO AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
Président Eric Fournier
www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr
- 5 **ATMO BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
Présidente Catherine Hervieu
www.atmo-bfc.org
- 6 **ATMO GRAND EST**
Président Jean-François Husson
www.atmo-grandest.eu
- 7 **ATMO GUYANE**
Président, Rodolphe Sorps
www.atmo-guyane.org
- 8 **ATMO HAUTS-DE-FRANCE**
Président Jacques Patris
www.atmo-hdf.fr
- 9 **ATMO NORMANDIE**
Président Denis Merville
www.atmonormandie.fr
- 10 **ATMO NOUVELLE-AQUITAINE**
Président Gérard Bacles
www.atmo-nouvelleaquitaine.org
- 11 **ATMO OCCITANIE**
Président Thierry Suaud
www.atmo-occitanie.org
- 12 **ATMO RÉUNION**
Présidente Denise Hoarau
www.atmo-reunion.net
- 13 **ATMOSUD**
Président Pierre-Charles Maria
www.atmosud.org
- 14 **GWAD'AIR**
Président Nicolas Defontenay
www.gwadair.fr
- 15 **HAWA MAYOTTE**
Président Abdou Rachadi
www.hawa-mayotte.fr



- 16 **LIG'AIR**
Présidente Alix Tery-Verbe
www.ligair.fr
- 17 **MADININAIR**
Présidente Sabine Cabrisseau
www.madininair.fr
- 18 **QUALITAIR CORSE**
Président François Alfonsi,
www.qualitaircorse.org
- 19 **SCALAIR**
Président Michel Lardy (par interim)
www.scalair.nc



CHIFFRES CLEFS 2020

DU RÉSEAU DES AASQA

1106
ADHÉRENTS
DANS 19 AASQA
représentés par :

115	Représentants de l'État	
198	Collectivités territoriales	
420	Activités économiques	
181	Associations de protection de l'environnement	



SENSIBILISATION

le nombre d'intervention est moindre qu'en 2019 du fait de l'actualité sanitaire mais les AASQA ont tenu à maintenir un maximum d'actions de sensibilisation.

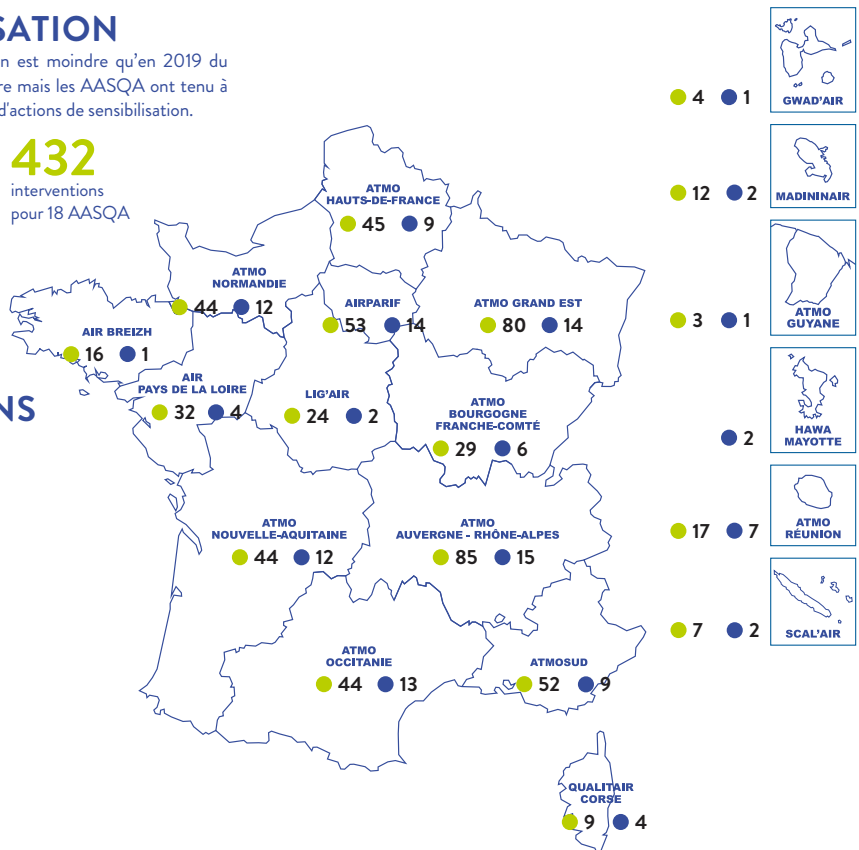
9 280
personnes sensibilisées
pour 13 AASQA

432
interventions
pour 18 AASQA

RÉSEAU DES STATIONS DE MESURES AU 31/12/2020

600
stations fixes

130
stations mobiles



COMMUNICATION

SITES INTERNET
290 638
moyenne de visiteurs uniques
pour 19 AASQA

PORTAUX OPEN DATA
683
Moyenne mensuelle des visiteurs
sur les portaux open data pour 13 AASQA

32 136
abonnés en 2020
pour 16 AASQA
11 posts/mois (moyenne)

6 029
abonnés en 2020
pour 12 AASQA
7 posts/mois (moyenne)

26 660
abonnés en 2020
pour 17 AASQA
18 posts/mois (moyenne)

1 173
abonnés en 2020
pour 2 AASQA
6 posts/mois (moyenne)

LE DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

LA LOI SUR L'AIR, À L'ORIGINE DU DISPOSITIF FRANÇAIS DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996 (dite loi LAURE) reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ce texte, aujourd'hui intégré au Code de l'Environnement (article L. 221-1 à L. 221-6), prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national et une information du public.

UN DISPOSITIF SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La responsabilité de ce dispositif français de surveillance de la qualité de l'air est confiée au ministère en charge de l'Environnement, et plus précisément au Bureau de la qualité de l'air (BQA) au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat. Le ministère est notamment responsable de la définition de la politique nationale de surveillance, de la prévention et de l'information du public sur l'air. Il définit les réglementations relatives aux polluants atmosphériques et organise la surveillance de la qualité de l'air en garantissant le respect des modalités de surveillance conformément aux dispositions européennes.

UNE SURVEILLANCE ASSURÉE PAR LES AASQA AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

En prenant en compte les directives du ministère, la surveillance de la qualité de l'air est assurée dans chaque région par une Association de surveillance de la qualité de l'air agréée par l'État (AASQA).

Au-delà de la réglementation, chaque AASQA adopte un Plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) quinquennal, qui répond aux attentes de l'ensemble de ses membres. Elles exercent une surveillance permanente de l'air de leur région qui s'appuie sur un réseau de mesures fixes automatiques implantées

dans des lieux représentatifs des différents types de pollution (urbain, rural, trafic routier, etc.), mais aussi des moyens de prélèvements mobiles, un inventaire des polluants et des outils de modélisation.

Le dispositif, couplé à l'expertise des AASQA, permet de cartographier la pollution dans l'atmosphère, d'analyser et de scénariser à plus ou moins longue échéance la répartition des polluants et l'exposition des territoires, d'acquiescer une meilleure compréhension des phénomènes de pollution, d'anticiper les épisodes de pollution et d'accompagner l'action territoriale par l'évaluation de l'efficacité des actions.

LE TRAVAIL DE COORDINATION TECHNIQUE DU LCSQA

La coordination technique et scientifique du dispositif de surveillance est assurée par le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA). Ce dernier est un groupement d'intérêt scientifique, constitué de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et de l'École nationale supérieure des Mines-Télécom (IMT Lille-Douai).



Le LCSQA, en tant que référent technique au niveau national, est garant de la qualité et de la cohérence des données de surveillance produites sur le territoire. Il élabore des guides ou avis techniques, réalise des audits techniques des AASQA et conduit des exercices d'intercomparaison de mesures et de modèles de dispersion avec celles-ci. Il est également en charge, pour le compte de l'État, du rapportage à l'Europe des données des AASQA. Les missions du LCSQA sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2017.



LES MISSIONS CONFIEES PAR L'ÉTAT AUX AASQA

L'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant fixe notamment les missions générales des AASQA.

L'article 3 dispose que l'État confie à chaque AASQA, dans sa région de compétence, les missions suivantes :

1

Surveiller et évaluer la qualité de l'air ambiant pour les polluants réglementés.

2

Prévoir la qualité de l'air pour les polluants concernés par l'arrêté du 7 avril 2016 modifié susvisé.

3

Informers quotidiennement les préfets sur la qualité de l'air observée et prévisible, en cas d'épisode de pollution atmosphérique ; les alerter en cas d'identification d'un épisode de pollution atmosphérique pouvant être consécutif à un incident ou accident technologique.

4

Informers quotidiennement le public sur la qualité de l'air observée et prévisible, relayer, le cas échéant sur délégation du préfet, les informations et recommandations préfectorales relatives aux épisodes de pollution ou à un incident ou accident technologique susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'air.

5

Mettre à la disposition des préfets des éléments sur la qualité de l'air pour les porter- à-connaissance prévus à l'article L. 132-2 du Code de l'Urbanisme.

6

Fournir, gratuitement et librement, au LCSQA et au consortium PRÉV'AIR les informations requises par le ministère chargé de l'Environnement pour leur permettre d'assurer leurs missions en application du présent arrêté.

7

Réaliser un inventaire régional spatialisé (IRS) des émissions primaires des polluants atmosphériques mentionnés à l'article R. 221-1 du Code de l'Environnement et de leurs précurseurs.

8

Pour les régions concernées, évaluer l'impact sur la qualité de l'air ambiant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques générées par les Plans de protection de l'atmosphère définis à l'article L. 222-4 du Code de l'Environnement, lors de leur élaboration, évaluation ou révision.

9

Pour les régions concernées, contribuer au programme CARA⁽¹⁾, à l'observatoire MERA⁽²⁾ et à la surveillance des polluants d'intérêt national.

(1) Programme CARA (CARActérisation chimique des particules)

(2) Observatoire MERA : dispositif national de mesure et d'évaluation en zone rurale de la pollution atmosphérique à longue distance



LA SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DES POLLENS

Au moins 30 % des adultes et 20 % des enfants de plus de 9 ans sont concernés en France par des allergies polliniques. Outre les pollens, l'air ambiant contient également des moisissures allergisantes à l'origine d'impacts sanitaires potentiellement significatifs à certaines périodes de l'année.

L'arrêté du 5 août 2016 désigne la Fédération Atmo France (et le réseau des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) comme acteur en charge de la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant avec le Réseau national de surveillance aérobiologique et l'Association des Pollinariums sentinelles de France. Les trois organismes publient chaque année un rapport annuel commun sur la surveillance des pollens et moisissures.

Les AASQA surveillent les émissions de pollens afin d'identifier au plus tôt les risques pour la santé et de permettre d'anticiper les prises de traitement pour les personnes allergiques. Elles assurent la surveillance à l'aide de capteurs, pour quantifier et identifier les grains de pollens, mais aussi à l'aide d'outils de modélisation qui permettent de cartographier et de prévoir le risque allergique.

Elles participent à la transmission de l'information aux populations et aux professionnels de santé afin de prévenir les risques pour la santé et d'adapter la prise en charge des personnes sensibles.

Pour en savoir plus



<https://atmo-france.org/?s=pollen>



crédit : Atmo Normandie



LE CAS DES SITUATIONS INCIDENTELLES OU ACCIDENTELLES

L'intervention des AASQA lors des accidents ponctuels ne fait pas partie de leurs missions réglementaires au sens de l'arrêté d'obligation du 17 avril 2017 relatif à la surveillance de la qualité de l'air ambiant, modifié en juillet 2019. Les AASQA sont néanmoins fortement sollicitées par les pouvoirs publics, les citoyens, les médias en cas d'accident ou d'incident.

À la suite de la parution de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014 sur la gestion des situations incidentelles ou accidentelles impliquant des installations classées pour la protection de l'environnement, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Normandie et AtmoSud se sont portées volontaires en lien avec la Fédération Atmo France pour travailler sur une meilleure implication des AASQA dans la gestion des situations incidentelles ou accidentelles, concernant les établissements industriels mettant en œuvre des substances dangereuses et susceptibles d'engendrer des émissions accidentelles à l'extérieur du site. Cette expérimentation avait pour but d'améliorer la prise en charge globale des incidents ou accidents ayant un impact atmosphérique. Elle a donné lieu à un rapport de ces 3 AASQA en 2016.

Suite à l'incendie de Lubrizol/ NL Logistique en septembre 2019 à Rouen, Atmo Normandie, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, AtmoSud et Atmo France ont également publié le 3 février 2020 une note sur leur retour d'expérience de la gestion des situations post-accidentelles et y font plusieurs propositions techniques ainsi que sur la communication.



Le Conseil national de l'air

Le Conseil national de l'air (CNA) constitue l'instance de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air. Il peut être saisi par le ministre chargé de l'Environnement pour donner un avis et être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Le CNA est présidé depuis juillet 2018 par Jean-Luc Fugit, député du Rhône, entouré de deux vice-présidents Alain Chabrolle, vice-président de France Nature Environnement et Isabelle Momas, professeure de santé publique à l'Université Paris-Descartes.

Il est composé de 50 membres, représentant.e-s des administrations, établissements publics, élu.e-s, personnalités qualifiées, industriels et associations. Atmo France y est représentée par Jean-Félix Bernard (président d'Airparif) et Jacques Patris (président d'Atmo Hauts-de-France).

INDICE ATMO

DE LA QUALITÉ DE L'AIR

QU'EST-CE QUE L'INDICE ATMO ?

Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) calculent et publient chaque jour un indice de la qualité de l'air appelé indice ATMO. Grâce à l'indice ATMO, les citoyens peuvent connaître, près de chez eux, l'état de la qualité de l'air et sa prévision pour le lendemain, et adapter leurs activités en conséquence.

L'indice ATMO correspond à des seuils de concentrations dans l'air de polluants réglementés tels que le dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et les particules fines... Les polluants et les seuils sont précisés dans un arrêté ministériel.

UNE RÉVISION NÉCESSAIRE

Créé en 1994 à l'initiative du ministère chargé de l'Environnement et de plusieurs AASQA, l'indice ATMO n'a pas évolué depuis sa création (hormis un changement de seuil pour les PM₁₀ en 2011). Il décrivait jusqu'à fin 2020 la qualité de l'air uniquement à l'échelle d'une agglomération à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants réglementaires : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM₁₀).

L'Assemblée nationale, l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (Anses) et le Conseil national de l'air et le Plan national de surveillance de la qualité de l'air (PNSQA) 2016-2021 ont recommandé de faire évoluer l'indice de la qualité de l'air, objectif que les AASQA et Atmo France ont également considéré comme prioritaire.

De plus, ces dernières années, les citoyens ont exprimé le besoin de plus en plus en fort d'une information plus complète, en tout point du territoire, sur la qualité de l'air et ses impacts sur la santé. Les évolutions des techniques de communication permettent aussi de fournir une information personnalisée et géolocalisée.

Une révision de l'indice a donc été pensée depuis 2018 au regard de cet enjeu sociétal de santé publique qui a abouti le 10 juillet 2020 à la publication d'un arrêté relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant au Journal officiel.

2020, LA PRÉPARATION DE LA RÉVISION

Durant l'année 2020, en lien avec le Bureau de la qualité de l'air du ministère de la Transition écologique, Atmo France a activement participé aux travaux de réflexion sur la révision de l'indice notamment dans l'élaboration et la rédaction d'un nouvel arrêté qui prendrait en compte les PM_{2,5}, se rapprocherait des seuils de l'indice européen de la qualité de l'air, sorti en novembre 2019, et proposerait une information concernant l'ensemble du territoire français (et non plus seulement les agglomérations de 100 000 habitants).

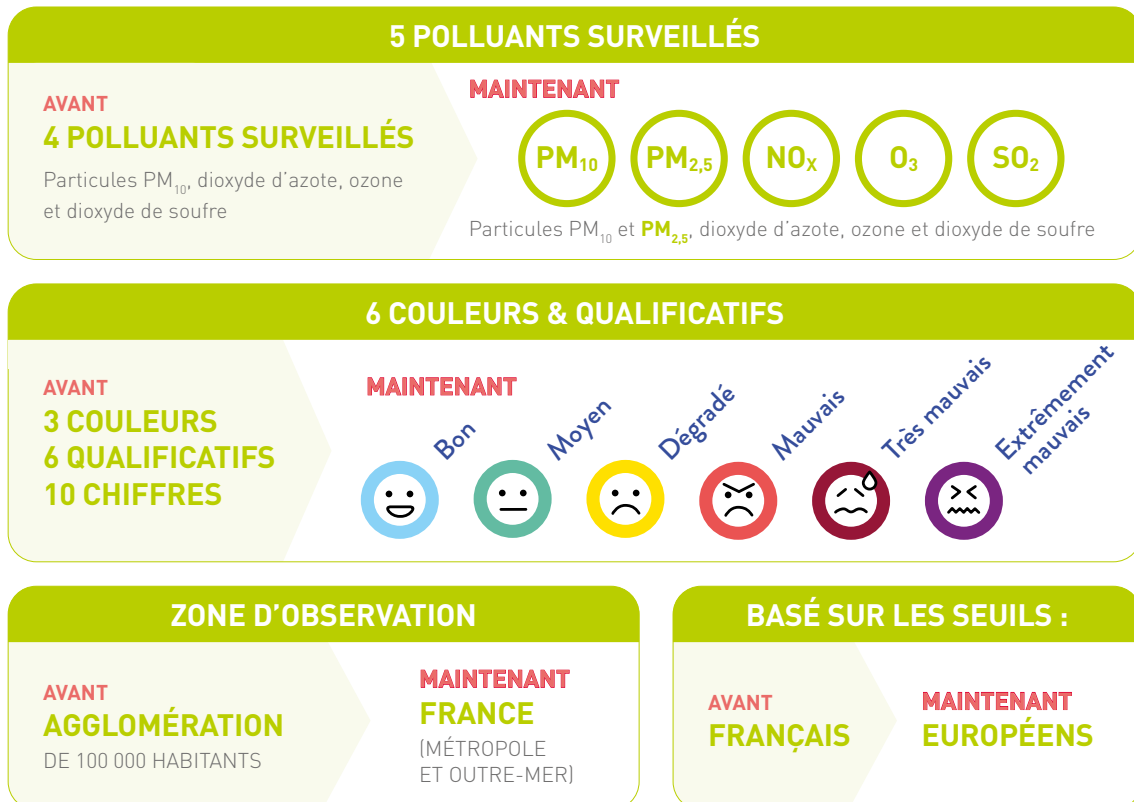
Suite à la publication de l'arrêté précisant les nouveaux seuils, polluants, qualificatifs, couleurs et territoires durant l'été 2020, les AASQA ont alors travaillé pour préparer à la fois le passage technique entre l'ancien et le nouvel indice mais aussi sur l'information et la sensibilisation du grand public et de la presse sur ces changements. Cela s'est traduit par des webinaires de présentation aux journalistes, aux adhérents des AASQA, des vidéos et visuels explicatifs sur les réseaux sociaux, etc.

CONSULTEZ L'INDICE ATMO SUR

ATMO-FRANCE.ORG



Quels changements à partir du 1^{er} janvier 2021 ?



Indice ATMO vs épisodes de pollution

L'indice ATMO est une représentation simplifiée de la qualité de l'air. Conçu pour apporter une information quotidienne sur l'état de la qualité de l'air, il n'a pas vocation à servir d'outil de gestion des pics de pollution et donc à déclencher les dispositifs préfectoraux d'information, de recommandation et d'alerte. La qualité de l'air pourra être qualifiée de « mauvaise » sans pour autant qu'un dispositif préfectoral en lien avec un pic de pollution soit déployé.



Des changements de seuils et de polluants, mais pas de qualité de l'air

Le changement d'échelle de l'indice ATMO donne une représentation différente de la qualité de l'air. Les ajustements de seuils permettent de mieux décrire la qualité de l'air, ce qui a pour conséquence une augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air moins bonne. Mais cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air, d'autant que celle-ci tend à s'améliorer depuis une vingtaine d'années.

COVID-19 & QUALITÉ DE L'AIR

L'ESSENTIEL

- ✓ **Maintien de la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer) dès le confinement du printemps 2020 en préservant la santé des collaborateurs des AASQA lors de leurs activités de surveillance et d'information ;**
- ✓ **Le confinement a eu un impact positif sur la qualité de l'air grâce à la diminution de certaines sources de pollution ;**
- ✓ **Retour à une vie « normale » et préservation de la qualité de l'air ne sont pas incompatibles grâce, entre autres, aux mobilités actives facilitant la distanciation physique et bonnes pour la santé et la qualité de l'air ;**
- ✓ **Plusieurs études montrent une aggravation des pathologies de la COVID-19 liée au niveau de pollution de l'air ;**
- ✓ **La problématique de la qualité de l'air doit rester une préoccupation permanente pour « le monde d'après ».**

MAINTIEN DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Dès les premières annonces gouvernementales concernant la pandémie de la COVID-19 à la mi-mars 2020 et l'instauration d'un confinement généralisé, en lien avec le ministère en charge de l'Environnement, Atmo France et ses associations adhérentes se sont organisées pour maintenir les missions essentielles réglementaires de mesures, de surveillance et d'information du public sur la qualité de l'air. Ces missions permettant une continuité de la surveillance de la qualité de l'air ont été prioritaires afin d'assurer une information fiable.

Elles ont été exercées dans le respect des consignes données par le Gouvernement en vue de protéger les personnes des risques liés à la pandémie en cours et de préserver la santé des collaborateurs des AASQA lors de leurs activités de surveillance et d'information (télétravail, déplacements limités sur autorisation, etc.).

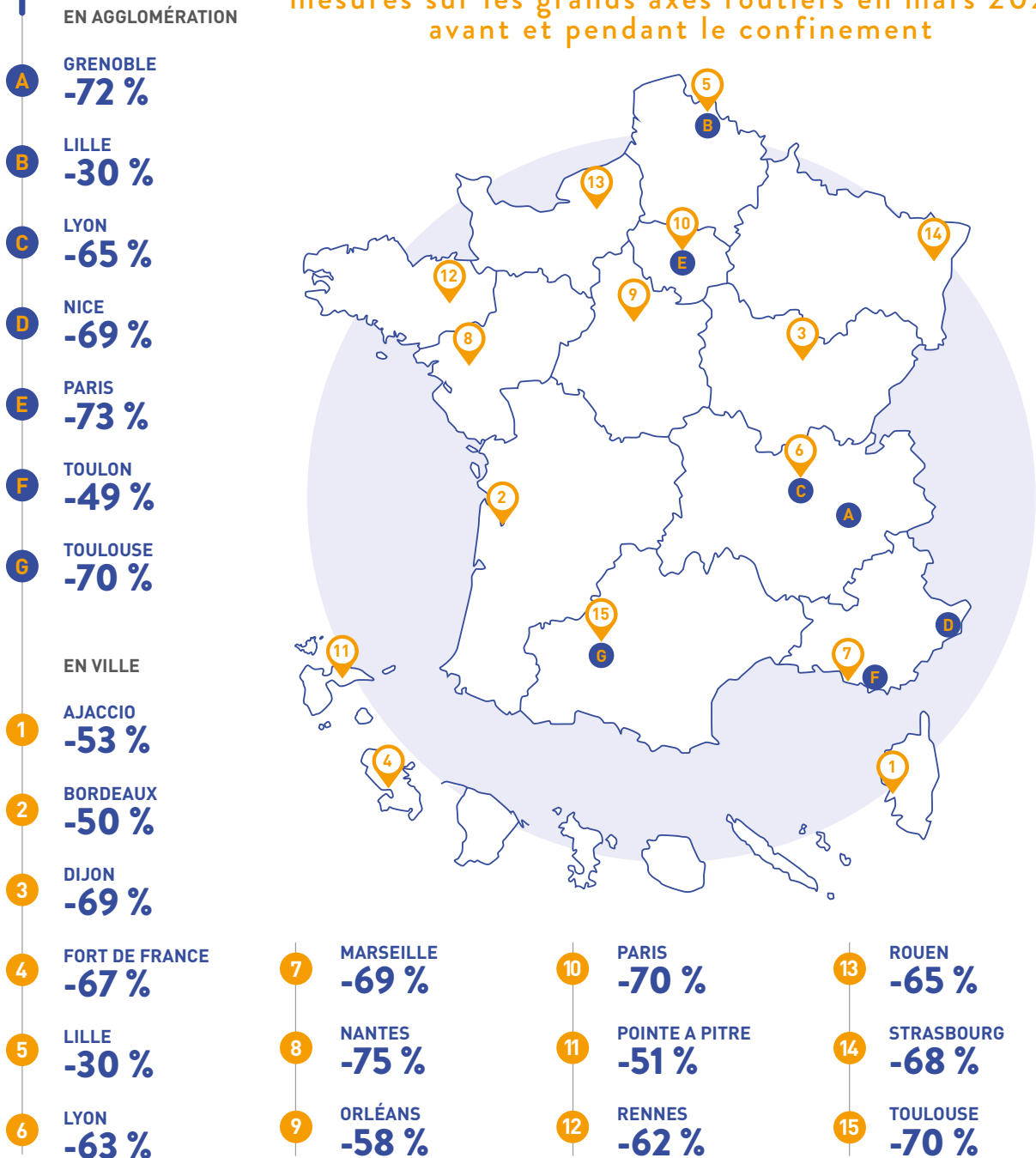
ÉTUDE SPÉCIFIQUE SUR L'IMPACT DU CONFINEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Les mesures enregistrées par les AASQA depuis la prise d'effet des mesures lors du confinement du printemps ont montré que celui-ci a eu un impact positif sur la qualité de l'air.

Des épisodes de pollution printaniers ont cependant été observés : augmentation des températures, absence de vent et ensoleillement, qui ont pour conséquence la formation de particules fines dans l'atmosphère, issues notamment de sources agricoles et chauffage au bois. Les émissions liées au trafic routier ont été, elles, en net recul.

Sur ce dernier point, Atmo France a réalisé un focus synthétique sur l'évolution des concentrations moyennes journalières sur les oxydes d'azote (NO_x) du 1^{er} au 31 mars 2020 sur des stations représentatives de l'exposition à la pollution dû au trafic dans les principales agglomérations françaises grâce aux données historiques des stations de mesure des AASQA.

Évolution des niveaux d'oxyde d'azote (NO_x) mesurés sur les grands axes routiers en mars 2020 avant et pendant le confinement



Il en ressort que sur le mois de mars 2020, les concentrations moyennes journalières en NO_x ont fortement baissé à proximité des principaux axes routiers depuis la mise en place du confinement, diminuant ainsi l'exposition des riverains des grandes voiries à des niveaux généralement inférieurs à ceux d'un dimanche habituel.

Sur les stations représentatives de l'exposition de la population à la pollution due au trafic, la

différence avant/pendant le confinement est de 30 à 75 % suivant les villes.

La comparaison entre les mois de mars 2019 et de mars 2020 illustre aussi cette baisse des concentrations, tout en gardant à l'esprit que les variations observées résultent d'une part de l'impact du confinement sur la circulation mais aussi de conditions météorologiques qui ont pu être localement très différentes entre 2019 et 2020.



SENSIBILISATION À LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR

Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos (logement, moyens de transport, lieu de travail/école...). Avec le confinement, ce pourcentage a augmenté. Or l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur.

Les sources de pollution sont en effet nombreuses : air extérieur, appareils à combustion, matériaux de construction et d'ameublement, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine, encens, appareils de chauffage...).

Elles ont des conséquences importantes sur la santé. En effet, une exposition prolongée à une qualité de l'air dégradée peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges, allergies respiratoires et asthme. Certaines substances ont par ailleurs un effet cancérigène.

Pour informer et sensibiliser la population sur les effets néfastes de la pollution de l'air intérieur durant les confinements du printemps et de l'automne 2020, les AASQA ont régulièrement communiqué sur les bons gestes à effectuer au quotidien sur différents supports : site web, newsletter, réseaux sociaux, etc. Atmo France a également réalisé une vidéo « Comment améliorer son air intérieur durant le confinement ? » qui a été diffusée sur les réseaux sociaux.

Voir la vidéo

<https://youtu.be/awxt93kCn1Aje>

DES BILANS RÉGIONAUX

Suite aux confinements du printemps et de l'automne, les AASQA ont publié des bilans régionaux sur l'impact de la COVID-19 sur la qualité de l'air. Ces bilans sont accessibles sur le site web de la Fédération dans une rubrique dédiée « COVID-19 » qui compile toutes les informations et communiqués de presse sur le sujet.

RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES FRANÇAIS

Dès le 1^{er} confinement, Atmo France et les AASQA ont été interpellées par le grand public sur de nombreux sujets : de la propagation du virus par les particules dans l'air à des interrogations sur la présence d'épisodes de pollution, à la pollution de l'air intérieur.

Pour y répondre, une foire aux questions a été rédigée et relayée sur les réseaux sociaux.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR APRÈS LE CONFINEMENT : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Déconfinement ou retour à une vie « normale » et préservation de la qualité de l'air ne sont pas incompatibles grâce, entre autres, aux mobilités actives facilitant la distanciation physique et bonnes pour la santé et la qualité de l'air.

La problématique de la qualité de l'air doit rester une préoccupation permanente pour « le monde d'après ». Une meilleure qualité de l'air est possible en changeant nos pratiques, individuellement et collectivement : ces périodes



crédit : Airparif

de confinement en ont apporté la preuve. Les AASQA et leur Fédération sont prêtes à apporter leur expertise pour la construction du « monde d'après » pour aider à garder une meilleure qualité de l'air de manière pérenne dans nos villes, nos déplacements, notre espace de vie. Elles sont à la disposition de l'ensemble des parties prenantes : Etat, collectivités, acteurs économiques, associations et chercheurs, pour les accompagner dans l'intégration du cycle vertueux de la qualité de l'air dans les plans et programmes de dépollution en identifiant les sources de pollution, en observant la pollution respirée et en évaluant les expositions à la pollution de l'air extérieur et intérieur.

5 communiqués de presse

1 vidéo sur les bons gestes à effectuer pour l'air intérieur durant le confinement

33 bilans régionaux de la qualité de l'air couvrant les 2 confinements



Quelles interactions entre la COVID-19 et la qualité de l'air ?

Plusieurs études montrent une aggravation des pathologies de la COVID-19 corrélée au niveau de pollution de l'air.

Deux études de l'université d'Harvard publiée le 5 avril 2020 et de l'université Martin-Luther University Halle-Wittenberg publiée le 11 avril 2020 montrent que l'exposition à la pollution de l'air pourrait accroître les risques de décès chez les personnes qui contractent la COVID-19.

Santé Publique France réalise une étude EQIS (évaluations quantitatives d'impact sanitaire) sur les impacts sanitaires de la pollution de l'air à court et à long terme en lien avec la COVID-19. Les AASQA ont fourni des données pour l'évaluation de l'impact sur la mortalité à court terme des baisses de la pollution extérieure. Les premiers rapports sont prévus pour 2021.



PLAIDOYER & COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'ESSENTIEL

- ✓ Interventions et présentations régulières au sein du Conseil national de l'air ;
- ✓ Alerte sur l'absence de grands enjeux sanitaires tels que les polluants non réglementés dans le Plan national santé environnement 4 (les pesticides, les pollens, le carbone suie ou les particules ultrafines) ;
- ✓ Développement du plaidoyer européen d'Atmo France à travers des réponses aux consultations publiques.

COMITÉ DE PILOTAGE DE SURVEILLANCE (CPS)

Le CPS réunit les acteurs du dispositif de surveillance de la qualité de l'air (le ministère en charge de l'Environnement, le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) et les AASQA). Dans cette instance de concertation et de décision, Atmo France a porté différents sujets tels que la révision de l'indice ATMO, le financement des AASQA, son appui auprès du ministère pour répondre aux différents contentieux avec l'Union européenne et le Conseil d'Etat, la mise à jour de référentiels techniques nationaux, la mise en œuvre du Plan national de surveillance de la qualité de l'air et la révision des Plans régionaux de surveillance de la qualité de l'air.

ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Dans le cadre de ses relations partenariales avec les autres organismes promouvant la qualité de l'air, Atmo France a été invitée à participer à l'Assemblée générale de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air qui s'est tenue le 22 juin. Ce fut l'occasion de présenter la Fédération et les observatoires régionaux à ce réseau d'élus de collectivités de différentes strates, qui s'engagent pour améliorer la qualité de l'air sur leur territoire et en faire un enjeu de santé publique majeur.

GROUPE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le Groupe santé environnement (GSE) est une instance interministérielle présidée par la députée Élisabeth Toutut-Picard, qui rassemble le ministère en charge de l'Environnement et le ministère des Solidarités et de la santé. Il réunit différents collèges : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé ainsi que des organismes d'assurance maladie. Il est chargé notamment du suivi général et de la mise en œuvre du Plan national santé environnement (PNSE). En 2020, le GSE a suivi l'élaboration du quatrième PNSE (pour les années 2020-2024), et organisé des échanges sur des thématiques santé-environnement telles que les zoonoses, les inégalités territoriales ou la démarche One Health.

Le GSE s'est réuni à plusieurs occasions au cours de l'année 2020. Deux journées de conférences et d'échanges, organisées en juillet, ont traité de nombreuses thématiques telles que la surveillance pour prévenir les risques de transmission de zoonoses, les inégalités territoriales ou encore le projet de création d'un Haut Conseil « une seule santé ». Fin 2020, il a présenté le projet de PNSE 4 soumis à consultation publique.

Atmo France est engagée dans les travaux autour du PNSE 4, ce qui s'est concrétisé par le suivi de l'élaboration du PNSE 4 à la suite des travaux des différents groupes de travail, la sollicitation, l'amendement des différentes contributions et la participation à diverses réunions.

Des contacts réguliers ont également lieu avec le Bureau santé environnement de la Direction générale de la prévention des risques qui coordonne les travaux du GSE et des PNSE.

PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 4

Le PNSE 4 intitulé « Mon environnement, ma santé » est un plan chapeau interministériel, qui intègre les stratégies et plans sectoriels. Il s'organise autour de la notion d'exposome. Au cours de 2019, Atmo France a contribué aux six groupes de travail destinés à l'élaboration du PNSE 4. Grâce aux comptes-rendus et aux productions de recommandations d'actions des groupes de travail, le ministère en charge de l'Environnement a pu travailler au cours de l'année 2020 sur la rédaction et la construction du PNSE4.

La structure et les bases du contenu ont été présentés en GSE. Le PNSE 4 s'articule en quatre axes :

- **Axe 1** : s'informer, se former et informer sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter ;
- **Axe 2** : réduire les expositions environnementales affectant notre santé ;
- **Axe 3** : démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ;
- **Axe 4** : mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations.

Il a été mis en consultation publique en fin d'année 2020, consultation à laquelle Atmo France a contribué.

A la suite de l'analyse du contenu du PNSE 4, Atmo France regrette l'absence de thématiques liées à la qualité de l'air extérieur qui ne figurent pas non plus dans les plans spécifiques actuels de la qualité de l'air car elles ne sont pas règlementées. C'est le cas pour les pesticides, les pollens, les particules ultra fines ou le carbone suie. Atmo France a envoyé un

courrier aux directeurs généraux des Directions en charges du PNSE 4, soit Cédric Bourillet, directeur général de la Direction de la prévention des risques et le Professeur Jérôme Salomon, directeur général de la santé. France Nature Environnement, Générations Futures et Alerte des Médecins aux Pesticides ont cosigné ce courrier.

La version finale du PNSE 4 est attendue pour mi-2021.

CONSEIL NATIONAL DE L'AIR

Atmo France participe depuis plusieurs années au CNA (voir page 17). En 2020, le CNA s'est réuni quatre fois et les travaux d'Atmo France y ont été valorisés à plusieurs reprises. Emmanuelle Drab-Sommessous, référente pesticides pour Atmo France a, par exemple, été invitée à présenter l'ouverture au public de la base PhytAtmo en expliquant les principaux enseignements issus de la surveillance des pesticides dans l'air effectuée par les AASQA depuis plus de 15 ans. Atmo France et les AASQA ont une mission d'amélioration des connaissances et la mise à disposition de ces données permet à tout acteur de les utiliser pour les analyser et créer de nouvelles connaissances.

Atmo France a aussi été très sollicitée et impliquée dans les différents échanges du CNA concernant l'évolution du nouvel indice ATMO.

Les résultats de la Campagne nationale exploratoire des pesticides dans l'air (CNEP) ont par ailleurs été présentés au CNA par Atmo France, l'Anses et l'Ineris (voir page 42).

Lors de la présentation de la Direction générale de la prévention des risques sur l'incident Lubrizol et les travaux post-Lubrizol, les travaux des AASQA, et en particulier l'action d'Atmo Normandie, ont été salués.

Le CNA a mis en place plusieurs groupes de travail qui ont pour mission d'échanger et de construire un avis sur des thématiques spécifiques. Atmo France a participé aux travaux des deux groupes de travail :

- « Sensibilisation et formation » piloté par la vice-présidente Isabelle Momas ;
- « Initiatives des territoires » piloté par le vice-président Alain Chabrolle.

AUDITIONS

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

En 2020 Atmo France et les AASQA ont été auditionnées trois fois par l'OPECST. La première audition concernait les enjeux scientifiques et technologiques de la prévention et la gestion des risques accidentels. Sous les présidences de Gérard Longuet, sénateur et président de l'OPECST, et de Cédric Villani, député et 1^{er} Vice-Président de l'OPECST, Dominique Robin, directeur d'AtmoSud et Véronique Delmas, directrice d'Atmo Normandie, ont présenté les actions menées par leurs AASQA dans le cadre de la gestion et de la prévention de situations incidentelles ainsi que les moyens dont ils disposent et les préconisations qu'ils peuvent faire suite à leurs retours d'expériences.

La deuxième audition a porté sur le thème « énergie et agriculture ». Conduite par Jean-Luc Fugit et Mehdi Benhabri, elle entraine dans le cadre de la rédaction d'un rapport de l'OPECST sur la production d'énergie par les activités agricoles, notamment sur la méthanisation. Le rapport contenant des recommandations, ils souhaitent obtenir l'avis d'Atmo France et des AASQA sur la méthanisation et la qualité de l'air, dont l'étanchéité des méthanisateurs.

La troisième audition concernait l'évolution de la qualité de l'air en période de confinement. Atmo France et les AASQA ont fait part de leurs analyses de données au rapporteur sur le sujet, Jean-Luc Fugit.

Autres auditions parlementaires

Atmo France a été auditionnée par la commission des finances du Sénat sur le rapport de la Cour des comptes sur les politiques de lutte contre la pollution de l'air et les évolutions possibles. Atmo France était représentée par Jean-Félix Bernard, président d'Airparif et membre du Bureau d'Atmo France et Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France. Ils ont notamment insisté sur la nécessité de mieux évaluer les plans et actions et leurs conséquences sur la qualité de l'air.

La Commission d'enquête sur les politiques publiques de Santé environnementale de l'Assemblée nationale a également tenu une audition sur l'évaluation des politiques publiques sur la qualité de l'air. Ont été auditionnés Jacques Patris, président référent santé d'Atmo France et président d'Atmo Hauts-de-France, Dominique

Tilak, référente nationale santé d'Atmo France et directrice d'Atmo Occitanie, Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France.

Le Rapporteur pour avis François Calvert, membre de la commission développement durable du Sénat, a auditionné Atmo France sur la mission « Transition énergétique et climat » du projet de loi de finances 2021.

Emilie Chalas, députée de l'Isère, a demandé une rencontre avec Atmo France sur la problématique « Qualité de l'air & feux de cheminées à foyer ouvert ». Elle souhaitait se renseigner sur le sujet afin de proposer des évolutions législatives. Marie-Blanche Personnaz, Didier Chapuis et Gladys Mary (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) ainsi que Marine Tondelier, ont participé à cette rencontre.

Atmo France, représentée par Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France, et Airparif, représentée par Karine Léger, directrice, ont été entendues au Sénat le 17 décembre 2020 dans le cadre des travaux de la mission d'information sur les priorités et la gouvernance de la politique de santé environnementale. Les sénateurs Bernard Jomier et Florence Lassarade sont rapporteurs de cette mission sur la politique d'amélioration de la qualité de l'air. Atmo France a présenté ses activités, ses travaux, les coopérations avec les acteurs de la recherche... Le rapport est prévu pour 2021.

CONSULTATIONS

Au cours de l'année 2020 Atmo France a répondu à plusieurs consultations publiques nationales et internationales.

Le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique a mis en consultation son guide méthodologique pour évaluer les incidences des projets sur le climat dans les études d'impacts. Ce guide répond au volet atténuation du prochain PNSE 4. Atmo France a répondu à la consultation publique de ce guide étant donné que les AASQA sont des acteurs d'accompagnement des collectivités dans leurs plans d'actions et de l'évaluation des plans. Atmo France a suggéré qu'une future version de ce guide pourrait s'intéresser à la qualité de l'air afin d'accentuer la transversalité des sujets et œuvrer à limiter les antagonismes possibles.

L'Anses a réalisé une consultation internationale sur les micro-capteurs pour le suivi de la qualité de l'air intérieur et extérieur. Atmo France et les AASQA ont été sollicitées pour y répondre afin de transmettre leurs avis et retours d'expériences sur l'utilisation de micro-capteurs pour caractériser l'exposition individuelle. Atmo France a communiqué à l'Anses les projets et études qui ont été réalisés par les AASQA dans ce cadre ainsi qu'un retour sur les données obtenues, les limites et opportunités d'une telle méthodologie d'étude.

En mai 2020, Atmo France a répondu à la consultation publique du projet de décret d'application de l'article 86 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités portée par la Direction générale de l'énergie et du climat. Le décret concerné est relatif au régulier non-respect des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Atmo France s'est exprimée sur plusieurs aspects du décret tels que les polluants concernés, les valeurs limites ou la définition de certains termes. Toutefois, les discussions ont surtout porté sur l'assouplissement de l'obligation de

la mise en place d'une ZFE-m si le territoire concerné respecte les valeurs limites pour au moins 95 % de la population.

Enfin, en fin d'année 2020, le ministère de la Transition écologique et le ministère des Solidarités et de la santé ont ouvert la consultation publique du PNSE 4. Atmo France y a participé et a envoyé un courrier.

7 auditions réalisées en 2020

5 contributions à des consultations publiques nationales ou internationales

32 courriers envoyés à différents acteurs ou instances



COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

L'ESSENTIEL

- ✓ Une présence plus importante dans les médias et des participations à des événements « qualifiés » ancrant la notoriété d'Atmo France et son positionnement comme acteur de référence sur la surveillance de la qualité ;
- ✓ De nouveaux supports de communication externes sensibilisant et informant sur la pollution de l'air et ses conséquences ;
- ✓ Le développement d'une communication interne impulsant une dynamique constructive de travail en commun et confortant un sentiment d'appartenance au réseau.

LES ÉVÉNEMENTS ATMO FRANCE

En 2020, Atmo France a organisé des « rendez-vous / petits-déjeuners » thématiques ouverts à tou·te·s (presse, membres associés, partenaires, grand public) pour présenter une actualité phare du réseau, échanger et débattre sur une thématique liée à la qualité de l'air. Objectifs ? Informer sur la pollution de l'air, identifier les grands enjeux liés à la qualité de l'air et prendre part aux débats.

Le premier petit-déjeuner a eu lieu le 4 février 2020 et portait sur le nouvel indice ATMO, en présence de Guy Bergé, président d'Atmo France, Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France, de Jean-Luc Fugit, président du Conseil national de l'air et député du Rhône, Anne Lassman-Trappier, référente air à France Nature Environnement, Françoise Schaetzel, présidente de Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air et Cédric Messier, chef du Bureau de la qualité de l'air à la Direction générale de l'énergie et du climat. Une quarantaine de participants y ont assisté, en présentiel.

Retrouvez la présentation

<https://atmo-france.org>

Le deuxième s'est déroulé le 15 octobre en visioconférence sur le thème « Les politiques de lutte contre la pollution de l'air : enquête de la Cour des comptes ». Sont intervenus Guy Bergé, président d'Atmo France, Catherine Périn, conseillère maîtresse à la Deuxième chambre,

Présidente de la section « Environnement, agriculture et mer » à la Cour des comptes, Eve Darragon, conseillère maîtresse à la Cour des comptes et Jérôme Perdreau, auditeur à la Cour des comptes. Ce fut l'occasion de présenter les différentes recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur les politiques de lutte contre la pollution de l'air, et d'échanger avec les auteurs du rapport.

Retrouvez le rapport de la Cour des comptes et la vidéo du petit-déjeuner

<https://atmo-france.org/category/actualites/>

INTERVENTIONS

Dans le cadre de ses missions de représentation, de promotion des AASQA et de conduite d'actions de sensibilisation, Atmo France est intervenue dans plusieurs manifestations en animant des ateliers sur différents sujets :

- **Assises européennes** de la Transition écologique, le 28 janvier, sur un atelier intitulé « Air Climat Energie : quels indicateurs pour un suivi efficace sur vos territoires ? » : Camille Weisse, responsable de l'unité inventaires Air-Climat-Energie à ATMO Grand Est et Charles Kimmerlin, ingénieur d'études à Airparif, ont représenté Atmo France et présenté aux côtés des autres membres du club « Synergies pour la Transition Énergétique par la Planification » (STEP) les bonnes pratiques en matière d'indicateurs de suivi des politiques publiques climat-air-énergie ;

- **Client Earth**, le 31 janvier, sur l'accès à la justice dans le cadre de la qualité de l'air avec une intervention de Charlotte Lepitre, responsable Projets et Partenariats à Atmo France sur les missions d'Atmo France et des AASQA ainsi que sur l'état de la qualité de l'air en France ;
- **Webinaire** sur le bois et l'énergie, le 25 juin, organisé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, en partenariat avec le Syndicat des énergies renouvelables (SER), pour une intervention sur « L'utilisation de bois énergie impacte-t-elle la qualité de l'air ? » par Emmanuel Rivière, directeur délégué à ATMO Grand Est, représentant Atmo France ;
- **Restitution du projet RePP'AIR**, le 14 octobre, avec une intervention de Guy Bergé, président d'Atmo France, sur le retour d'expérience des AASQA ayant participé au projet ainsi que les suites souhaitées par Atmo France et les AASQA ;
- **13^e Rencontre** de l'association Santé respiratoire France le 16 octobre avec une intervention sur « Villes de santé respiratoire - Comment repenser l'accès à la santé respiratoire ? » de Guy Bergé, président d'Atmo France et Jacques Patris, président d'Atmo Hauts-de-France et représentant Atmo France au sein du CNA ;
- **Séminaire de travail** du club « Synergies pour la Transition Énergétique par la Planification » (STEP) sur « Planification territoriale : indicateurs et données climat, air, énergie » le 19 novembre avec une présentation vidéo de la Fédération et des AASQA par Guy Bergé, président d'Atmo France ;
- **Salon des maires et des collectivités territoriales**, le 25 novembre, sur un webinaire intitulé « L'indice ATMO de la qualité de l'air : mieux informer pour mieux la préserver ». Aux côtés de France Nature Environnement et de l'Alliance des collectivités en faveur de la qualité de l'air, Atmo France a proposé une présentation du nouvel indice et des actions à mener pour améliorer la qualité de l'air pour les collectivités territoriales, et les aider à anticiper et répondre aux questions de la population.

PARTICIPATIONS

En tant qu'actrice du dispositif national de surveillance et représentante des expertises métiers des AASQA (surveillance, prévision, information, accompagnement, innovation), Atmo France est invitée à de nombreux congrès, conférences et tables-rondes :

- **Rencontre** « Agriculture et qualité de l'air », le 26 février organisée dans le cadre du Salon International de l'Agriculture par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) ;
- **Conférence-débat** « La qualité de l'air intérieur : relever les défis de l'invisible, le 6 mars » par l'Institut Véolia ;
- **Webinaire** « Qualité de l'air et activités humaines », le 5 novembre, par la Fédération Interprofessionnelle des Métiers de l'Environnement Atmosphérique (FIMEA) et l'École nationale supérieure des Mines-Télécom de Lille-Douai (IMT Lille-Douai) ;
- **Séminaire Autopollen**, le 13 novembre, sur le développement récent des technologies de surveillance des pollens. Géraldine Guillaud (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) a représenté Atmo France
- **11^e Congrès** de la Société francophone de santé et environnement, les 18, 19 et 20 novembre, sur le sujet « Multi-expositions, conditions de vie et santé : de la connaissance à l'action ».



SÉMINAIRE LCSQA SUR LA PRÉVISION

Chaque année, le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) organise un séminaire pour tous les membres du dispositif national de surveillance de qualité de l'air dont les AASQA. L'objectif ? Echanger entre pairs sur les techniques et outils de surveillance, et présenter les projets en cours.

En 2020, le séminaire a rassemblé près de 80 personnes et s'est déroulé sous forme d'une web conférence avec pour thématique « la prévision de la qualité de l'air en France ». Il s'agissait de présenter les travaux en cours sur le territoire national (besoins et prévision au quotidien), la mise en œuvre de la prévision ainsi que les travaux de recherche en appui à la prévision en France et en Europe.

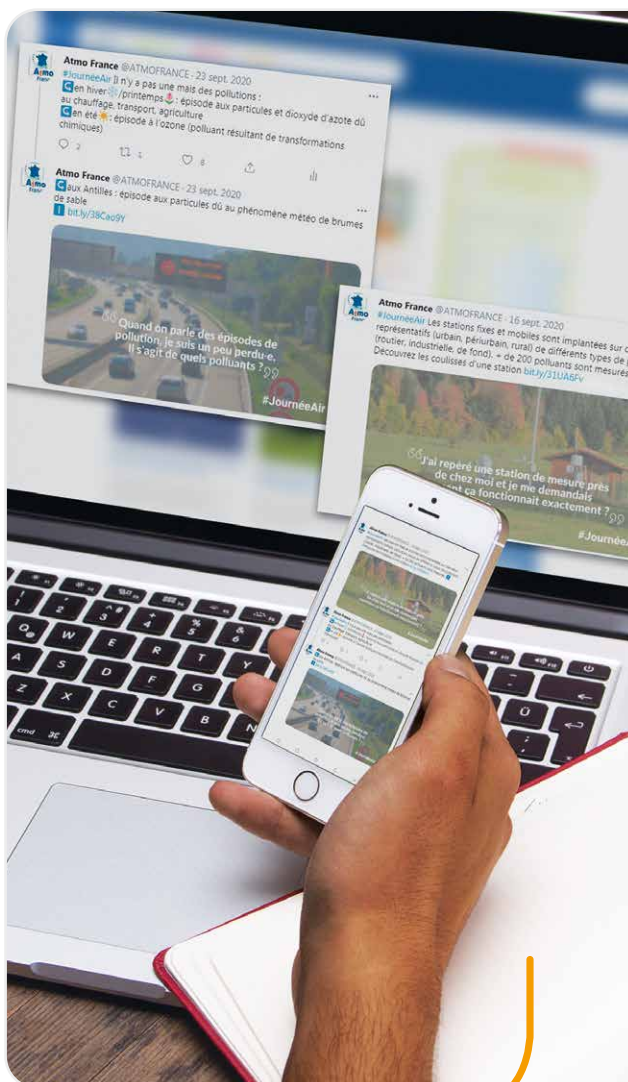


AIRLAB

Atmo France participe également aux événements organisés par ses associations adhérentes comme la présentation des Challenge Micro-capteurs 2019 lors de la clôture du workshop international sur les enseignements et les enjeux liés aux microcapteurs mesurant la qualité de l'air organisé par Aiparif et l'Agence française du développement (AFD) le 21 janvier 2020.

Ce challenge a pour objectif de répondre aux questions des différentes parties prenantes (autorités, citoyens, ONG, acteurs économiques...) sur l'essor des capteurs de qualité de l'air miniaturisés, couramment appelés micro-capteurs.

crédit : Aiparif



JOURNÉE NATIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2020

Atmo France est partenaire de cet événement national annuel piloté par le ministère en charge de l'Environnement, et participe aux réunions de son comité de pilotage.

Pour la Fédération, ce 16 septembre 2021 fut l'occasion mener une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, commune avec l'ensemble des AASQA intitulée « #JournéeAir » durant 1 semaine. Objectifs ? Informer le grand public sur la qualité de l'air et promouvoir les actions mises en œuvre par les AASQA en faveur de celle-ci en répondant aux questions récurrentes que le grand public nous pose.

Lors de cette journée, un petit-déjeuner a également été organisé à l'Assemblée nationale par Jean-Luc Fugit, président du CNA. Guy Bergé et Marine Tondelier y représentaient Atmo France. Ce fut l'opportunité d'échanger sur le contexte national de la problématique de la qualité de l'air avec les parlementaires.

PRESSE

Interviews radio, audiovisuelles, écrites, reprises des communiqués... en 2020, Atmo France a été, encore plus que les années précédentes, la référence et le tiers de confiance sur la qualité de l'air pour les journalistes. L'actualité sanitaire liée à la COVID a, en effet, suscité de nombreux questionnements sur la transmission de la pandémie via l'air, sur la qualité de l'air intérieur durant le confinement, l'amélioration de la qualité de l'air dans le "monde d'après"...

Au-delà de la COVID-19, la Fédération a également communiqué sur les alertes pollen et son rapport annuel de surveillance, sur les pesticides présents dans l'air ambiant avec la publication des résultats de la campagne nationale de mesures des pesticides, sur la Journée nationale de la qualité de l'air et sur le lancement du nouvel indice ATMO en partenariat avec le ministère en charge de l'Environnement.

WEB

Via son site web atmo-france.org, la Fédération publie des actualités sur le réseau des AASQA et la qualité de l'air. Ce site lui permet également de présenter ses missions et objectifs, d'expliquer le fonctionnement de la pollution atmosphérique, et de mettre à la disposition de tous des passages directs vers les sites web des AASQA et leurs portails de données gratuites en accès libre.

Pour relayer ses actualités, Atmo France est également présente sur linkedin, twitter, youtube et facebook et publie une newsletter mensuelle.

NOUVELLES PLAQUETTES

En 2020, Atmo France a édité plusieurs nouveaux supports de communication :

- **A destination des candidats aux élections municipales et intercommunales : « Un air sain pour tous : une opportunité à saisir ! »**
À l'approche des élections municipales et intercommunales de 2020, Atmo France souhaite donner aux candidat·e·s des éléments de compréhension sur la problématique de la qualité de l'air sur leurs territoires afin qu'ils·elles puissent l'intégrer dans leurs programmes et leurs futures actions en tant qu'élu·e·s.
- **A destination du grand public et des partenaires : « un air sain pour tous : mieux surveiller pour agir plus efficacement et mieux se protéger »**, une brochure de 12 pages qui présente les missions des AASQA, la Fédération, les polluants surveillés...

Retrouvez les version pdf sur

<https://atmo-france.org/category/publications/>

VIDÉOS

Atmo France a publié des vidéos pour les réseaux sociaux pour sensibiliser sur un format court le grand public à la qualité de l'air. 3 thématiques spécifiques ont été abordées :

- la surveillance de la qualité de l'air en France,
- les pollens,
- et l'air intérieur durant le confinement.

Une quatrième vidéo sur les pesticides avait été mise en ligne en décembre 2019.



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTUALITÉS
EN SUIVANT NOTRE COMPTE TWITTER

FÉDÉRATION ATMO
FRANCE



COMMUNICATION INTERNE : DES SUPPORTS DÉDIÉS

Notre monde évolue vers plus de transversalité, de facilité et de rapidité dans les échanges. Les AASQA n'y échappent pas ! Pour assurer une collaboration professionnelle efficace et renforcée entre AASQA, Atmo France utilise la plateforme collaborative de travail BUZ. Cette plateforme permet de favoriser le partage d'informations et la capitalisation des connaissances, d'accélérer les échanges et l'identification des expertises utiles pour travailler sur une problématique, de regrouper des ressources pertinentes et des outils de coordination au sein du réseau des AASQA, etc.

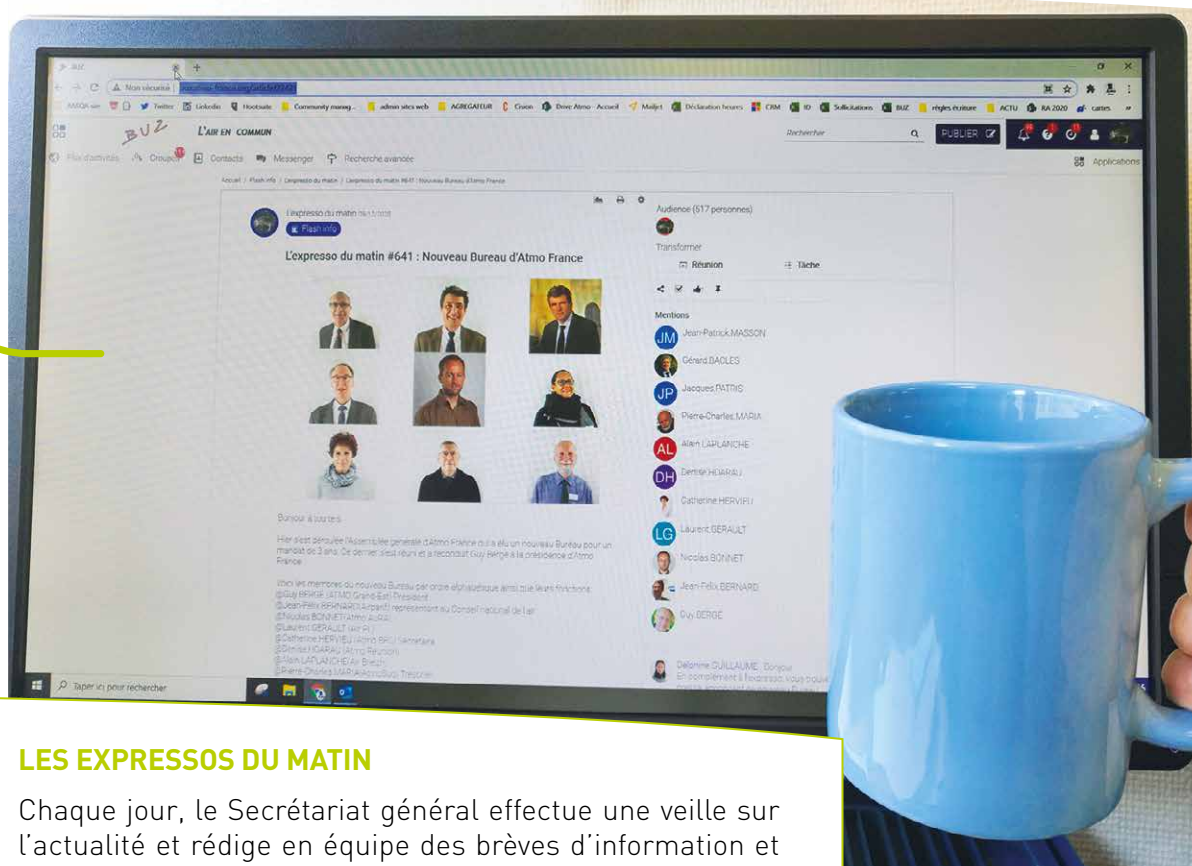
Afin de tenir informés les directeur·trice·s et les président·e·s des activités effectuées par le Secrétariat général et du planning des

événements et réunions à venir, un bilan hebdomadaire leur est envoyé tous les lundis matin. Sa rédaction se fait de manière collaborative tout au long de la semaine au sein de l'équipe.

DES SOLLICITATIONS DE TOU·TE·S

En plus des journalistes, le Secrétariat général est sollicité par des particuliers et des institutionnels (grand public, sociétés privées ou universitaires) souhaitant avoir des renseignements sur des thèmes variés : pollution locale de l'air, utilisation des données open data, appui technique pour des études, demande d'interview ou d'informations pour des rapports, mémoires et travaux étudiants, sponsoring, candidatures, etc.

Lorsque cela concerne des demandes locales, elles sont systématiquement renvoyées vers les AASQA correspondantes.



LES EXPRESSOS DU MATIN

Chaque jour, le Secrétariat général effectue une veille sur l'actualité et rédige en équipe des brèves d'information et d'actualité sur la plateforme collaborative BUZ, interne aux AASQA. Tous les matins, cet « expresso du matin » a vocation à être lu à l'arrivée des collaborateur·trice·s à leur poste de travail. Il attire l'attention sur l'information du jour à ne pas manquer, en zoomant sur des nouvelles du réseau ou en les mettant en perspective en l'actualité « air ».

[+] Chiffres clefs



150

Sollicitations (presse, grand public, entreprises, étudiants...)



Communication digitale



+ 113 %
d'abonnés en 2020
910 abonnés
10 posts/mois (moyenne)



+ 19 %
d'abonnés en 2020
2 235 abonnés
20 posts/mois (moyenne)



atmo-france.org

130 259
visiteurs en 2020

+ 55 %
par rapport 2019

10 855
en moyenne
de visiteurs par mois

214

Expressos du matin





PÉDAGOGIE

L'ESSENTIEL

- ✓ L'information et la sensibilisation de la population et des acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution sont une des missions réglementaires des AASQA ;
- ✓ Pour éduquer à la qualité de l'air et prévenir les risques de pollution, une plateforme de ressources pédagogiques est en ligne abc-dair.org ;
- ✓ Un nouveau partenariat avec l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable.

ABC D'AIR : MIEUX INFORMER POUR MIEUX PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de tou-te-s et chacun peut agir à son échelle. La sensibilisation est donc une action primordiale pour que chacun comprenne et puisse agir.

Le projet éducatif sur la qualité de l'air porté par la Fédération Atmo France a pour objectif de mettre à la disposition de tous des outils de sensibilisation sur la pollution de l'air.

Dans cette optique, le site ABC d'air est une plate-forme éducative regroupant les ressources pédagogiques pour les 6 – 18 ans sur les thématiques de l'air, du climat, de l'énergie et de la santé des AASQA, mais également les outils proposés par les pouvoirs publics et par les associations d'éducation à l'environnement partenaires des AASQA.

Utilisés lors de leurs actions de sensibilisation dans les établissements scolaires par les AASQA ou sur des stands lors de la semaine de la science, du développement durable, etc., les différents outils publiés sur ABC d'air permettent :

- D'informer sur les différentes sources de pollution de l'air intérieur et extérieur ;
- De trouver des conseils et des bonnes pratiques pour lutter contre la pollution de l'air ;
- D'améliorer la qualité de l'air pour protéger sa santé et l'environnement.

ADHÉSION À L'UNIVERSITÉ VIRTUELLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (UVED)

L'UVED est une des universités numériques thématiques mises en place par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur à partir de 2003. Son objectif est de promouvoir l'usage du numérique pour l'enseignement et les formations. L'UVED couvre les thématiques « Environnement et Développement Durable ». Toutefois, le domaine de la qualité de l'air n'y était pas encore bien représenté. L'UVED a proposé à Atmo France de devenir membre fondateur pour le plan pluriannuel 2020-2023.

Ce rapprochement permet à Atmo France de gagner en visibilité dans le domaine des formations, et lui donne la possibilité de disposer de l'ensemble des ressources existantes et de les utiliser pour des formations, événements... Il permet aussi aux AASQA de se faire mieux connaître du public étudiant. Atmo France va pouvoir faire valoir, par ces documents et ressources, l'expertise des AASQA et leur rôle dans la surveillance et la mise en place de mesures d'amélioration de la qualité de l'air.

80 ressources pédagogiques sur la qualité de l'air mises à disposition

NUMÉRIQUE, DONNÉES & MODÉLISATION

L'ESSENTIEL

- ✓ Adhésion d'Atmo France à TerriSTORY ;
- ✓ Développement de la mise en open data des flux des données des AASQA ;
- ✓ Développement de la modélisation et datavisualisation dans les projets d'Atmo France et des AASQA.

RÉFLEXION SUR UN AGRÉGATEUR NATIONAL DE DONNÉES

Dans le prolongement de l'Open Data, de la Directive européenne du 14 mars 2007, Inspire, et de la loi numérique, la Fédération Atmo France a souhaité harmoniser la diffusion des données de chaque AASQA en une agrégation nationale et en faire une représentation sur une carte. L'agrégateur est à destination de la presse, des associations, des entreprises privées et publiques via leurs développeurs, géomaticiens, etc. et complète l'offre d'accessibilité des données des AASQA.

Compte-tenu de l'actualité sanitaire et de la préparation de la mise en place du nouvel indice ATMO durant le 2^e semestre 2020, le lancement de l'agrégateur a été reporté en 2021.

TERRISTORY

TerriSTORY est une interface de visualisation de données territoriales. Il s'agit d'un outil à destination des décideurs, utilisant les données

existantes afin de permettre une approche transversale et intégrée de la transition écologique, énergétique, climatique et socio-économique des territoires.

Atmo France a adhéré en 2020 et participe au comité de pilotage national. Cette adhésion permet aux AASQA d'intégrer le comité régional sans surcoût, de proposer communément des évolutions, des orientations techniques et de faire part de leurs connaissances du terrain et de leurs compétences.

11 flux de données open data produites par les AASQA

6 sollicitations d'Atmo France pour obtenir des données complémentaires des AASQA



Les données des AASQA en open data

Depuis septembre 2018, les AASQA mettent à la disposition de tou-te-s et gratuitement les données qu'elles produisent. Ces données open data correspondent à 11 flux conformes aux règles de mise en œuvre communes européennes : données mesurées aux stations, données d'émissions, cartes annuelles d'exposition des populations et territoires, indicateurs quotidiens (indices et épisodes de pollution). Ces données sont également diversifiées d'un point de vue temporel, allant d'une donnée horaire jusqu'à une donnée annuelle. Pour certaines d'entre elles, un historique des 5 dernières années est disponible.

Téléchargeables sous différents formats sur les sites internet respectifs des AASQA ou sur la page « les portails open data des AASQA » sur le site de la Fédération, l'objectif de cette mise à disposition des données est de faciliter leur appropriation et leur réutilisation par des tiers, ou de manière automatisée pour alimenter des services web.



ENERGIE & CLIMAT

L'ESSENTIEL

- ✓ 80 % des données permettant au Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) d'effectuer des bilans d'émissions nationaux annuels de gaz à effet de serre proviennent des AASQA ;
- ✓ Sollicitations d'Atmo France par différents organismes afin d'obtenir les données des émissions des gaz à effet de serre des AASQA ;
- ✓ Avancée dans l'homogénéisation des inventaires entre région.

VALORISATION DES DONNÉES DES AASQA DANS LE RAPPORT 2020 DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

Le 8 juillet 2020, le Haut conseil pour le climat (HCC) a publié son rapport annuel « Redresser le cap, relancer la transition » qui a pour objet de faire un état des lieux de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en France et de l'efficacité des politiques mises en place. Grâce à de nombreux échanges avec le HCC, les travaux conduits par Atmo France, le Citepa et l'Ineris, dans le cadre du pôle national de coordination des inventaires territoriaux piloté par le ministère de la Transition écologique, ont pu être valorisés dans le rapport.

Les travaux des AASQA, à travers ou avec les observatoires régionaux climat-air-énergie, s'inscrivent dans le cadre d'un des messages clés du rapport du HCC tel que l'obtention « *régulièrement, aux échelles régionale et infrarégionale, des données de qualité harmonisées sur les émissions pour évaluer les politiques publiques et ajuster les objectifs* » et le fait de « *rendre ces données publiques et s'appuyer sur elles pour élaborer les planifications futures* ». Les échanges avec le HCC se poursuivent et s'intensifient. Les AASQA continueront de produire et mettre à disposition leurs données auprès du HCC.

TRAVAUX SUR LES INVENTAIRES

En 2020, l'ensemble des AASQA ont poursuivi la mise en commun de moyens afin d'harmoniser les résultats des inventaires régionaux par la mise en place d'une plateforme de réalisation des inventaires de consommations d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques (puis de production d'énergie dans un second temps), en conformité avec le guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques du Pôle de coordination national sur les inventaires territoriaux (PCIT). Ce travail s'effectue dans le cadre du comité de direction de la Plateforme régionale d'inventaires spatialisés mutualisée (PRISME). Ce dernier est piloté par David Bréhon (Air Pays-de-la-Loire), Rémi Feuillade (Atmo Nouvelle-Aquitaine) et Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est).

En 2020, les AASQA ont développé le module « transport routier » ainsi que les modules « agriculture » et « résidentiel ». Ce travail intéresse fortement plusieurs organismes tels que le HCC ou le Département de la lutte contre l'effet de serre (DLCES) du ministère en charge de l'Environnement, qui souhaitent avoir accès aux données GES des AASQA.

PRISME a également mis en place un comité technique qui coordonne la mise en œuvre de l'agrégation des inventaires régionaux (AIR_3). Cet agrégateur permettra la mise en base de données des consommations d'énergies,

d'émissions de polluants et de GES pour toutes les régions, avec cartes associées et pour année de référence 2016.

Ce travail permet une nouvelle progression dans l'homogénéisation des inventaires entre région et une préfiguration d'un jeu de données diffusables par toutes les AASQA.

Le comité de direction PRISME participe régulièrement aux échanges, avec le Bureau de la qualité de l'air et le DLCES, sur les liens entre les inventaires régionaux spatialisés et les inventaires nationaux, mais également sur les apports possibles des AASQA dans le cadre des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Pour 2021, le déploiement de PRISME est à l'ordre du jour, avec la mise en place d'une année de référence récente et commune à toutes les AASQA.

CLUB SYNERGIE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LA PLANIFICATION (STEP)

Le club STEP est animé par l'ADEME et composé du Réseau Amorce, d'Atmo France, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), d'Energy Cities, de la Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (Flame), de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Rare) et du Service de la donnée et des études statistiques (SDS) du ministère en charge de l'Environnement. Il a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique par la planification. Les membres de ce club mettent en synergie leur expertise et leurs actions pour mieux accompagner les collectivités.

En 2020, Atmo France a piloté avec l'ADEME la publication d'une note de douze pages sur les indicateurs air-climat-énergie. Cette note a été présentée et diffusée lors d'un atelier animé par Atmo France aux Assises européennes de la transition énergétique de Bordeaux du 28 au 30 janvier 2020. Le 19 novembre 2020, le club STEP a organisé un événement de travail sur la "Planification territoriale : indicateurs et données climat, air, énergie" (voir page 28).



OBSERVATOIRE DES RÉGIONS CLIMAT-ÉNERGIE

Dans le cadre d'un projet cofinancé par l'ADEME, Life et European climate foundation, le Réseau Action Climat a réalisé une plateforme permettant de territorialiser l'Observatoire énergie-climat national. L'objectif principal de cet outil est de présenter le niveau d'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques fixés par chacune des régions de France métropolitaine, ainsi que d'explicitier l'ambition et les principales mesures prévues dans le cadre des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Atmo France a participé au comité de pilotage et partagé les données régionales des AASQA pour permettre une évaluation des objectifs atteints par région concernant les émissions de GES. Ce projet a été rendu publique le 11 janvier 2021.

SANTÉ & POLLENS



L'ESSENTIEL

- ✓ Gestion par les AASQA de 18 sites de surveillance par la mesure des pollens dans l'air ;
- ✓ Développement d'outils pour favoriser l'information du grand public et des professionnels de santé ;
- ✓ Publication du rapport annuel sur la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant.

ORGANISMES CHARGÉS DE COORDONNER LA SURVEILLANCE DES POLLENS ET DES MOISSURES DE L'AIR AMBIANT

La Fédération Atmo France (et le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) est l'un des trois organismes chargés de coordonner la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant selon l'arrêté du 5 août 2016, avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et l'Association des pollinarius sentinelles de France (APSF).

RAPPORT ANNUEL DE SURVEILLANCE DES POLLENS ET DES MOISSURES DANS L'AIR AMBIANT

À l'occasion de la journée française de l'allergie le 17 mars 2020, Atmo France, le RNSA et l'APSF ont publié le rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant pour l'année 2019. Cette troisième édition présente les pollens et spores de moisissures surveillés, les bons gestes à adopter en période de pollinisation, les méthodes de surveillance, une nouvelle carte situant les villes et régions (métropole et outre-mer) surveillées et le bilan en chiffres de la surveillance effectuée.

En 2020, le dispositif de surveillance des pollens comprend 16 pollinarius sentinelles, 15 jardins d'observation de pollens et 84 capteurs actifs qui couvrent un peu plus de 63 % de la population, soit plus de 42 millions de personnes. Le dispositif de surveillance des spores de moisissures comprend 17 capteurs.

Atmo France et les AASQA développent de nouveaux outils afin de favoriser une transmission rapide de l'information la plus claire et précise possible. Lors de la publication du rapport, ce dernier a été accompagné d'une vidéo d'information.

MEILLEURE ÉVALUATION DE L'EXPOSITION

Dans l'objectif de mieux évaluer l'exposition des populations et d'assurer une information adaptée aux personnes allergiques, Atmo France favorise la mutualisation de l'approche par la modélisation développée par plusieurs AASQA. C'est le cas avec la modélisation de l'ambrosie en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette approche permet de simuler, grâce à des outils numériques, l'ensemble des phénomènes déterminant la concentration de grains de pollen dans l'air et de prévoir à court terme l'exposition de la population et de l'informer, de l'évaluer et de simuler des scénarios de plans d'action.

Au cours de l'année 2020, Atmo France a poursuivi sa participation à 3 des 4 groupes de travail (GT) d'Autopollen, programme collaboratif européen sur la surveillance pollinique, ainsi qu'au séminaire Autopollen organisé le vendredi 13 novembre 2020. Les représentations sont assurées soit par Géraldine Guillaud (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), Olivier Sachez (Airparif), Jean-Luc Savelli ou Rosanna Casale (Qualitair Corse). Atmo France participe également aux échanges concernant l'intercomparaison de matériel prévu au printemps 2021.

Atmo France favorise aussi l'échange inter-AASQA avec un de groupe de travail dédié aux pollens. Ce dernier est constitué d'un ou plusieurs représentant de chaque AASQA. Au cours de ces réunions, Atmo France réalise un état des lieux des travaux nationaux et les AASQA y présentent leurs projets. Lors de sa réunion du 5 octobre 2020, Atmo France a invité le RNSA et l'APSF à s'exprimer sur leurs projets.

72 capteurs de pollens fonctionnant sur toute la saison

10 capteurs de pollens fonctionnant sur la saison de l'ambroisie

16 pollinariums sentinelles ®

474 sentinelles Pollin'air



crédit : ATMO Grand Est

L'INTERVIEW



David Brehon et Emmanuelle Drab-Sommesous

Référents nationaux pollen

POURQUOI LES AASQA SURVEILLENT-ELLES LES POLLENS ?

« Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) font partie du dispositif national de surveillance des pollens.

Elles mettent à profit leurs expertises de métrologie, modélisation, communication et d'ingénierie pour améliorer la connaissance et l'information du public sur les pollens et leurs effets sanitaires. Au-delà de ces compétences, les thématiques pollens et pollution sont liées : la pollution de l'air accroît l'effet allergisant des pollens et irrite les voies respiratoires ce qui peut contribuer à aggraver la sensibilité des allergiques aux pollens. La pollution de l'air et les gaz à effet de serre impactent le climat et peuvent aussi contribuer à l'accroissement de la période de pollination.

L'expertise des AASQA a également été utile pour informer les citoyens dans la période troublée de la crise sanitaire de 2020. Le confinement du printemps s'est traduit par des inquiétudes croissantes de la part des personnes sensibles et allergiques sur les bons gestes à adopter et sur l'impact sanitaire de l'exposition à la pollution dans des environnements intérieurs, notamment en lien avec les pics de pollution. »

AGRICULTURE

L'ESSENTIEL

- ✓ Suivi de la réglementation « qualité de l'air et agriculture » et de son application ;
- ✓ La France est mise en demeure pour mauvaise transposition de la directive des plafonds d'émissions (NEC).

ÉCHANGE AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

Le 10 juillet 2020, la FNSEA a sollicité un échange avec Atmo France sur les sujets qualité de l'air et agriculture. Cela a permis de présenter les missions et projets des AASQA sur ce sujet à la nouvelle chargée de mission de la FNSEA. Il a été évoqué les travaux communs qu'il serait possible d'élaborer tels que l'accompagnement et la sensibilisation auprès des fédérations régionales et départementales de la FNSEA ainsi que des exploitants agricoles.

RENCONTRE AVEC LA NOUVELLE PRÉSIDENTE RÉFÉRENTE AIR DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)

Le 13 janvier 2020, Marie-Blanche Personnaz, directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Jean-Pierre Schmitt, directeur adjoint d'ATMO Grand Est, Hélène Devillers, directrice d'Atmo Hauts-de-France, Guy Bergé, président, Marine Tondelier, déléguée générale et Charlotte Lepitre, responsable projets et partenariats à Atmo France ont rencontré Edwige Kerboriou, nouvelle élue référente « Air », Nathalie Galiri et Sophie Agasse de l'APCA.

En 2020, Atmo France et l'APCA se sont rencontrées régulièrement pour poursuivre et renforcer le partenariat national. Ces échanges ont pour objectifs de s'auto-informer des points d'actualité, d'anticiper les prochains points sensibles, les nouveaux projets...

Atmo France a présenté son intérêt à travailler sur le lien entre odeurs et agriculture, en particulier lié à la méthanisation. La Fédération a également relaté son alerte concernant les pics d'ozone fréquents en zone rurale et l'intérêt de travailler sur une réduction des précurseurs à ce gaz. Un point a aussi été fait sur la coopération transfrontalière existante dans le cadre de certains projets et sur l'intérêt de développer de telles coopérations.

L'APCA a souhaité avoir plus d'information sur les méthodologies d'inventaire et les aspects techniques des capteurs et micro-capteurs.

Le sujet de la communication entre les deux réseaux a été établi comme primordial. Plusieurs pistes d'actions ont été mentionnées telles que l'organisation de webinaires, l'invitation d'autres structures à intervenir lors de comités internes ou encore la réalisation de livrables coconstruits. Les deux structures ont fait part de leur volonté d'élaborer une feuille de route pour un ou deux ans en identifiant les thèmes, les leviers, les objectifs, la méthode de travail et les potentiels livrables du partenariat entre l'APCA et Atmo France. Cette feuille de route pourrait être partagée dans les réseaux afin d'encourager, si cela est souhaité, un travail en commun dans les régions. Etant donné le contexte sanitaire, les travaux ont été reportés.



crédit : pixabay.com

ÉMISSIONS DE MÉTHANE

Le méthane est caractérisé comme un polluant et un gaz à effet de serre. En plus d'avoir un très haut potentiel de réchauffement global il est précurseur d'ozone (O_3). Cet oxydant puissant a notamment un fort impact sur la production agricole. Les pertes de rendement peuvent aller jusqu'à 20 % selon les cultures et représente un enjeu économique et environnemental important.

De plus, l' O_3 peut provoquer des irritations oculaires et des troubles respiratoires, c'est pour cela qu'il est surveillé et règlementé. En 2019, encore 49 agglomérations en France étaient en dépassement d'ozone. Toutefois, les émissions de méthane (précurseur d' O_3) ne sont pas règlementées.



crédit : pixabay.com

MISE EN DEMEURE DE LA FRANCE

La directive 2016/2284 du Parlement et du Conseil européen du 14 décembre 2016, dite directive NEC, fixe des plafonds d'émissions et des objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport aux émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030, en intégrant les objectifs du Protocole de Göteborg et ce, pour chaque État membre. Les objectifs de réductions concernent cinq polluants atmosphériques : les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), le dioxyde de soufre (SO_2), l'ammoniac (NH_3) et les particules fines ($PM_{2,5}$).

Le 15 mai 2020, la Commission européenne a mis en demeure la France pour lacune de transposition de la directive dans sa législation nationale. La France doit revoir le Plan national de réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), adopté en 2017, qui assure la transposition de la directive NEC. L'ajout de l'exigence relative à la mise à jour, au moins tous les quatre ans, des programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique doit être assuré.

PESTICIDES

L'ESSENTIEL

- ✓ Développement des études nationales de surveillance des pesticides dans l'air ;
- ✓ Mise à jour de la base open data PhytAtmo regroupant l'ensemble des mesures de pesticides dans l'air des AASQA ;
- ✓ Poursuite des travaux dans le cadre de la phytopharmacovigilance.

PESTIRIV

L'Anses et Santé publique France copilotent l'étude PestiRiv sur l'imprégnation aux pesticides des riverains de cultures agricoles. Un volet de mesures environnementales de pesticides, en particulier dans l'air et dans les poussières des logements, est prévu.

Les objectifs de PestiRiv sont de décrire l'exposition des riverains vivant à proximité de vignes aux pesticides utilisés sur ces cultures, d'identifier une éventuelle surexposition de cette population par une comparaison avec une population non-riveraine de cultures agricoles, et mieux connaître les déterminants de l'exposition pour proposer des recommandations en vue de réduire les expositions. Cette étude permettra également d'étudier l'effet de la distance sur l'exposition des riverains ainsi que de décrire la variation saisonnière de l'exposition et d'étudier les liens entre les différentes voies d'exposition et leurs associations avec les niveaux d'imprégnation.

C'est dans ce cadre qu'Atmo France a échangé au cours de l'année 2020 avec l'Anses sur les modalités administratives et financières de l'étude mais également sur le protocole et la méthodologie de mesure. La phase terrain de la campagne sera lancée en automne 2021 et se terminera à l'été 2022. Les AASQA participantes sont ATMO Grand Est, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, AtmoSud, Atmo Occitanie et Atmo Nouvelle-Aquitaine.

SUIVI NATIONAL DES PESTICIDES DANS L'AIR

À ce jour, il n'existe pas de valeurs de référence sanitaire concernant l'exposition aux pesticides dans l'air. Ce suivi des pesticides dans l'air est un renouvellement de la photographie nationale (métropole et outre-mer) obtenue lors de la Campagne nationale exploratoire relative aux pesticides (CNEP). L'objectif étant de réaliser des photographies régulières pour suivre les niveaux d'imprégnation de l'air ainsi que son évolution et d'aboutir à terme à la définition des valeurs sanitaires et des valeurs réglementaires dans l'air ambiant.

Ce suivi assurera le suivi des substances les plus quantifiées (taux de quantification et concentrations) lors de la CNEP, croisées aux 32 substances d'intérêt identifiées par l'Anses (rapport d'interprétation sanitaire). Cela représente 72 substances semi-volatiles et 3 substances polaires (glyphosate, AMPA et glufosinate).

Toutes les régions métropoles et outre-mer sont concernées. Un site sera déterminé par région pour le suivi des substances semi-volatiles. Une répartition entre profils agricoles est prévue, similaire à celle visée pour la CNEP, soit des sites majoritairement impactés par des grandes cultures ou de la viticulture ou arboriculture ou encore du maraîchage. En ce qui concerne les substances polaires (glyphosate), il a été décidé de finaliser le suivi sur toutes les régions. Ainsi, les régions n'ayant pas eu un site de suivi des substances polaires seront prioritaires.

La première année, cinq sites seront déterminés, puis les années suivantes, trois sites. Ainsi, un panorama complet sera réalisé tous les 6 ans. Ce suivi débutera en cours d'année 2021.

DISPOSITIF PHYTOPHARMACOVIGILANCE (PPV)

L'arrêté du 16 février 2017 désignant les AASQA et le LCSQA comme partenaires du dispositif PPV a donné lieu à la signature d'un accord-cadre entre l'Anses et Atmo France, le 28 novembre 2017. Cet accord-cadre d'une durée de trois ans prévoit l'accès aux données et l'exploitation de la base de données PhytAtmo ainsi que l'accompagnement de la PPV via son expertise locale, dans sa mission de collecte et d'analyse des signalements.

Pour l'animation de ce partenariat, l'Anses et Atmo France se réunissent deux fois par an et peuvent être amenées à échanger ponctuellement comme cela a été le cas en 2020, lors d'échanges sur la future étude PestiRiv et dans le cadre de la CNEP. Ce travail partenarial permet d'améliorer les connaissances sur les produits PPV, de suivre les alertes reçues et enregistrées par l'Anses concernant les phytosanitaires, de disposer des données de mesure des phytosanitaires dans l'air et de fournir des éléments statistiques pour alimenter des fiches substances concernant les molécules autorisées (moyenne, médiane, métadonnées, etc.).

Douze fiches ont été publiées en 2020 sur le site internet de l'Anses, notamment sur le 1-méthylcyclopropène, le Diméthénamide-P, le Dazomet, le Pethoxamide, le Tribenuron-méthyl, le Méthoxyfénozide... Elles reprennent les données mises à disposition par Atmo France dans la base PhytAtmo.

La convention de partenariat se finissant en décembre 2020, Atmo France et l'Anses ont travaillé sur la nouvelle convention qui sera signée début 2021 pour une durée de trois ans.



crédit : Fotolia

CAMPAGNE NATIONALE EXPLORATOIRE DE MESURE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS L'AIR AMBIANT

Entre juin 2018 et juin 2019, une Campagne nationale exploratoire de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant (CNEP), pilotée par l'Anses, l'Ineris et Atmo France, a été réalisée. Les prélèvements ont été terminés fin juin 2019 : ils ont concerné 81 substances actives sur 50 sites de prélèvements en France métropolitaine et outre-mer pour un total d'environ 1 500 échantillons. En juillet 2020, les analyses ont été finalisées et publiées. Sur la base de ce diagnostic partagé et conformément à l'engagement pris dans le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), Atmo France et les AASQA rappellent la nécessité de la mise en œuvre d'une surveillance nationale réglementaire adossée à des valeurs de gestion.

PROJET REPP'AIR

Le projet Repp'Air «Réduction des Produits Phytosanitaires dans l'Air» est un projet issu de l'appel à projet CASDAR Innovation et Partenariat 2016, et a débuté en janvier 2017. Parmi la trentaine d'acteurs associés, les AASQA sont impliquées dans ce plan d'études mené sur plus de trois ans dans l'objectif d'affiner la compréhension des mécanismes de transferts de produits phytosanitaires dans l'air, et intégrer cette thématique dans le conseil agricole.

Il est nécessaire de mettre à disposition des connaissances techniques et scientifiques pour appréhender les processus de transfert de produits dans l'air, par la recherche des solutions performantes en limitant les risques, par le transfert des solutions techniques vers les exploitants et par la communication auprès du grand public. Bien que les liens entre agriculture et qualité de l'air soient encore un sujet sensible auprès du monde agricole, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une demande partagée de compréhension des mécanismes et d'accompagnement de la profession agricole vers des solutions performantes, limitant les risques tout en restant économiquement et socialement pertinentes.

Le projet regroupe 6 Chambres régionales d'agriculture, 5 Chambres départementales d'agriculture, une ferme expérimentale, 6 AASQA (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, ATMO Grand Est, Atmo Nouvelle-Aquitaine, Air Pays de la Loire, Air Breizh et Lig'Air), les Instituts nationaux de la recherche agronomique (Inra) de Colmar et de Paris Grignon, l'Ineris et 9 établissements de formation agricole. Il est réparti sur 7 sites d'études dans 7 régions françaises et 4 systèmes agricoles sont évalués pour assurer une approche harmonisée pour chaque site.

Les travaux assurent une représentativité du territoire par la réalisation de mesures hebdomadaires de produits phytosanitaires dans l'air, d'enquêtes de pratiques agricoles autour du site de mesures, d'analyses des données recueillies, de mise en relation des mesures et des pratiques agricoles enquêtes, de développement d'outils permettant d'estimer les transferts potentiels de produits phytosanitaires dans l'air, de transferts de solutions techniques au secteur agricole et de communication objective auprès des citoyens.

L'analyse des résultats s'est finalisée en 2020 et un séminaire de restitution du projet a été organisé le 14 octobre 2020. Lors de ce séminaire, Guy Bergé, président d'Atmo France a exprimé l'importance pour Atmo France et les AASQA de travailler avec la profession agricole dans l'accompagnement, la sensibilisation et la formation. Les AASQA ont, en effet, pour mission d'améliorer les connaissances, d'informer et de sensibiliser, sur le sujet qualité de l'air et agriculture. La co-construction avec les chambres d'agriculture est donc indispensable. La consolidation des liens entre les partenaires pour avancer et travailler ensemble est l'un des principaux succès du projet Repp'Air.

PHYTATMO

Les concentrations mesurées en pesticides dans l'air extérieur sont regroupées au sein d'une base de données pilotée par Atmo France : PhytAtmo. A ce titre, elle est utilisée par des acteurs nationaux depuis 2015. En 2019, Atmo France a rendu publique cette base de données qui a été mise à jour en 2020 sur son site internet ainsi que sur data.gouv. La base PhytAtmo compile les mesures en pesticides dans l'air ambiant des AASQA sur la période 2002-2019 avec 321 substances actives recherchées, effectuées sur 176 sites.

18 années de mesures de pesticides dans l'air

321 substances actives recherchées

176 sites de mesures sur tout le territoire métropolitain et outre-mer

FISCALITÉ & FINANCEMENT

L'ESSENTIEL

- ✓ Obtention d'une aide exceptionnelle en compensation des pertes financières ;
- ✓ Mobilisation nationale et régionale dans le cadre des changements de modalités de versement de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

LES AASQA FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

La crise sanitaire a impacté un grand nombre de secteur économique en France et notamment les entreprises industrielles reversant la TGAP. De fait, certaines AASQA ont enregistré des pertes importantes. A cela s'ajoute, la suspension ou l'annulation de différentes études financées par des acteurs privés qui ont également impacté les finances des AASQA. Avec l'aide de parlementaires, Atmo France et les AASQA se sont mobilisées pour l'obtention d'une aide exceptionnelle de l'Etat en compensation de ces pertes pour un montant global de 2,8 millions d'euros.

DES CHANGEMENTS NOTABLES AU SUJET DE LA TGAP

Parallèlement, le transfert de la TGAP gérée initialement par la Direction des douanes et impôts indirects vers la direction générale des finances publiques (DGFIP) a entraîné un certain nombre de changements essentiellement dans le mode de versement et de déclaration des montants versés aux AASQA.

En concertation avec la DGFIP, Atmo France et les AASQA se sont mobilisées pendant plusieurs mois pour alerter les industriels des nouvelles modalités. Des supports de communication adaptés à chaque AASQA ont été transmis et des webinaires ont été organisés à l'échelle régionale.

Au niveau national, Atmo France a contacté l'ensemble des groupes concernés par ces changements par le biais de mails et des courriers postaux.

1 rendez-vous avec le cabinet du ministre chargé des Comptes publics

2 rendez-vous avec la Direction générale des finances publiques

3 rendez-vous et des échanges réguliers avec le Bureau de la qualité de l'air au sujet des finances des AASQA

1 campagne nationale d'information sur la réforme de la TGAP

1250 courriers envoyés aux sièges des groupes reversant la TGAP

MOBILITÉ



L'ESSENTIEL

- ✓ Réalisation de rapports d'évaluation des zones à faibles émissions par les AASQA ;
- ✓ Condamnation du Gouvernement par le Conseil d'Etat, sous peine d'une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard.

DÉCRET RELATIF AUX ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)

Le 16 septembre 2020 est paru au Journal Officiel le décret n° 2020-1138 fixant les critères de mise en place d'une ZFE-m. Ce décret met en application la loi d'orientation des mobilités (LOM) en définissant les critères relatifs au non-respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une ZFE-m.

Il y est défini qu'un ZFE-m devra obligatoirement être mise en œuvre à partir du 31 décembre 2020 si la collectivité ne respecte pas de manière régulière les normes de qualité de l'air, c'est-à-dire si l'une des valeurs limites de concentration du NO₂, des PM₁₀ ou des PM_{2,5} n'est pas respectée au moins trois années sur les cinq dernières années, et si la part des transports routiers dans les dépassements est prépondérante.

Atmo France et les AASQA avaient fait part de leurs remarques sur le projet de décret, en mai 2020, dont la nécessité de précisions à apporter sur les polluants concernés et les valeurs limites applicables. Certaines d'entre elles ont bien été prises en compte lors de sa publication.

Toutefois, le décret assouplit les critères relatifs à la création des ZFE-m pour les zones où les dépassements des valeurs limites sont régulières mais où ces valeurs sont respectées pour au moins 95 % de la population de chaque commune concernée.

De plus sa portée est limitée car cela ne s'applique pas aux métropoles d'Aix-Marseille-Provence, du Grand Paris ou à la métropole de Lyon ainsi qu'aux communes situées sur leur territoire.

PARTICIPATION AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS ZFE DE L'ADEME

Atmo France et les AASQA ont participé au groupe de travail mis en place par l'ADEME à destination du réseau des collectivités soumises à l'obligation de ZFE ou qui souhaitent en mettre une en place. Ce groupe de travail s'est réuni le 27 janvier 2020 afin de traiter de l'évaluation ex-post des ZFE. Au cours de cette réunion, Atmo Occitanie a présenté le travail en réflexion de suivi d'impact des ZFE dans sa région et Airparif l'étude menée conjointement avec le King's College sur la pollution de l'air et le trafic routier.

SURVEILLANCE DES PARTICULES ULTRAFINES AUX ABORDS DES ZONES AÉROPORTUAIRES

Depuis 2018, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) et Atmo France ont un partenariat afin de travailler sur la pollution de l'air aux abords des aéroports. L'ACNUSA souhaite pouvoir cartographier la pollution atmosphérique pour mettre en lien avec les études épidémiologiques et sanitaires et travailler avec les AASQA au développement d'une stratégie nationale de surveillance des particules ultrafines. En 2020, les travaux du groupe de travail piloté par l'ACNUSA « particules ultrafines aéroportuaires » se sont poursuivis avec l'analyse de la bibliographie existante et d'autres polluants d'intérêts qui pourraient être surveillés.

De plus, une étude portant sur les émissions de particules ultrafines et les dépôts sur et autour de l'aéroport de Nantes-Atlantique est en cours avec Air Pays de la Loire.

SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DE PARTICULES DU TRAFIC MARITIME

Atmo France participe aux travaux du groupe de travail de la Direction générale des affaires maritimes, sur les émissions des particules des navires. Les travaux de ce groupe de travail ont conduit à un premier état des connaissances sur les émissions de particules et leurs impacts, ainsi qu'à la poursuite de l'étude dont la publication des résultats est prévue pour 2021.

En 2020, Atmo France a également suivi le Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation Internationale Maritime qui traite l'évolution réglementaire notamment en lien avec la qualité de l'air. La France a proposé la mise en place d'une zone à faibles émissions de soufre en Méditerranée pour 2022. Un tel dispositif est également en discussion en Atlantique et dans les Caraïbes.



Les zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m)

Dix ZFE-m sont prévues en France afin d'améliorer la qualité de l'air. Ces ZFE-m consistent à restreindre la circulation pour les véhicules les plus polluants dans certaines zones de la ville. Cette dénomination a remplacé la zone à circulation restreinte (ZCR) dans la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019. La délimitation de la zone, les horaires concernés ou encore les types de véhicules (quelles vignettes Crit'Air ne sont pas autorisées) restent à la discrétion de la ville.

Sont concernées : Aix-Marseille-Provence, Montpellier, Nice-Côte d'Azur, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Métropole de Lyon, de Grenoble et du Grand Paris.

RENFORCEMENT DES ZFE-M

À l'issue du Conseil national de l'air du 17 novembre 2020, le ministère de la Transition écologique a annoncé des nouvelles mesures destinées à renforcer les ZFE-m en France. Ces dispositions pourraient trouver leur place dans le projet de loi « convention citoyenne climat ».

Le Gouvernement envisage d'imposer un calendrier de restriction (interdiction échelonnée des vignettes Crit'air) dès lors que les dépassements persistent par exemple : interdiction des vignettes Crit'air 5 au 1^{er} janvier 2023, des vignettes Crit'air 4 au 1^{er} janvier 2024 puis des vignettes Crit'air 3 au 1^{er} janvier 2025.

Il est également envisagé de rendre obligatoire les ZFE-m dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants (à l'exclusion des outre-mers) d'ici au 31 décembre 2024.

Aujourd'hui, pour instaurer une ZFE-m, il est nécessaire d'avoir un arrêté de chaque collectivité qui dispose du pouvoir de circulation (en général chaque ville). Il est envisagé de faciliter l'exercice du pouvoir de police en transférant les compétences et prérogatives du maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

FORCE D'INTERVENTION RAPIDE GESTION DE CRISE

L'ESSENTIEL

- ✓ Mise en place d'éléments de retours d'expériences de l'incident Lubrizol 2019 via un rapport, un atelier interne et l'élaboration d'une position nationale ;
- ✓ Participation à l'élaboration du dispositif national de surveillance des installations industrielles ;
- ✓ Mutualisation de l'expérience et des compétences des AASQA sur la gestion de crise.

HISTORIQUE DE L'IMPLICATION DES AASQA DANS LA GESTION DE CRISE

Dès la publication de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014 à la suite de l'incident de Lubrizol du 21 janvier 2013, trois AASQA (Atmo Normandie, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et AtmoSud) se sont portées volontaires pour participer à une expérimentation visant à préciser les modalités de leur intervention lors d'incidents ou accidents impliquant des installations classées par la protection de l'environnement (voir page 17). Les travaux entrepris par les AASQA depuis cette expérimentation sont régulièrement mis à profit notamment lors de l'incident de l'usine Lubrizol / NL Logistique du 26 septembre 2019.

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'ATMO FRANCE À LA SUITE DE L'INCENDIE DE LUBRIZOL / NL LOGISTIQUE 2019

En octobre 2016, les AASQA précédemment mentionnées ont émis différentes préconisations. Ces dernières sont issues de leurs retours d'expériences et portent sur différents volets : technique, communication et organisationnel.

Le 3 février 2020, Atmo Normandie, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, AtmoSud et Atmo France ont publié une note sur la gestion des situations post-accidentelles et y font plusieurs propositions techniques ainsi que sur la communication afin d'assurer une meilleure valorisation de l'expertise des AASQA. Cette note vient ajouter le retour d'expérience des

AASQA aux autres rapports publiés. Quatre autres rapport de retour d'expérience ont été produits par les commissions d'enquête ou d'information de l'Assemblée nationale, du Sénat et de deux commissions interministérielles. Un premier rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'incendie Lubrizol 2 est sorti en février 2020 et un rapport de la commission d'enquête du Sénat chargée d'évaluer l'intervention des services de l'Etat, le 2 juin 2020.

Au-delà ces retours d'expériences, les AASQA et la Fédération Atmo France émettent également des engagements pour apporter leur expertise et concours technique en collaboration étroite avec les autres acteurs (exploitants, autorités...).

De plus, fortement sollicitées par les AASQA, Atmo Normandie et Atmo France ont organisé un atelier de préparation d'un retour sur expérience Lubrizol/gestion de crise accidentelles/incidentelles. Cet atelier, qui a eu lieu le 2 septembre 2020, a permis aux AASQA d'exprimer leurs besoins et ressentis.

Afin de répondre aux besoins des AASQA, Atmo France organisera des webinaires en 2021, qui permettront d'établir les bases à l'élaboration d'un cadre et de positions communes. Il s'agira aussi d'aider les AASQA à faire face à un incident industriel impactant leur région, que l'origine de l'accident/incident se déroule sur leur territoire ou qu'elles soient concernées du fait du déplacement d'un panache.

ÉLABORATION D'UN DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

En février 2020, le ministère en charge de l'Environnement a annoncé un plan d'actions à la suite des enquêtes administratives sur la manière d'« améliorer le suivi des conséquences sanitaires et environnementales de long terme » et de « renforcer le réseau des intervenants en situation post accidentelle et raccourcir les délais d'analyse ». Les AASQA sont des organismes parfaitement compétents pour se positionner sur ces points.

De plus, le réseau des Réseau des Intervenants en situation Post-Accidentelle (RIPA) sera renforcé et l'Ineris est mandaté pour « proposer un dispositif géographique de moyens complémentaires [...] et de modalités de recours à ces moyens qui pourront, par exemple prendre la forme de partenariats avec les AASQA ou d'autres organismes afin qu'ils assurent l'hébergement et l'utilisation de ces moyens en cas d'accident ». Ainsi Atmo France participe au groupe de travail de l'Ineris pour élaborer

un dispositif interacteurs cohérent par rapport aux enjeux. La première réunion a eu lieu le 4 septembre 2020 : l'Ineris y a présenté une première proposition technique reprenant un dispositif à 3 niveaux de service, les matériels par niveaux et nombre/positionnement des niveaux sur le territoire restant à définir.

Le 30 juin 2020 Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Christelle Dubos, secrétaire d'État à la santé, ont déclaré au Sénat « l'importance d'associer les associations agréées à la surveillance de la qualité de l'air » et d'intégrer les AASQA « pour renforcer le RIPA ». En conséquence, un comité de pilotage a été mis en place par la Direction générale de la prévention des risques le 10 juillet 2020 auquel étaient conviées Atmo France et les 3 AASQA expérimentatrices. Ce comité de pilotage a abordé les questions suivantes : le périmètre d'action, la coordination avec les autres acteurs, l'utilisation de la modélisation pour mieux définir les lieux de prélèvements et enfin les financements des AASQA pour l'investissement, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement du matériel.



ODEURS

L'ESSENTIEL

- ✓ Développement des formations au langage des Nez[®] au sein des AASQA afin d'avoir au moins un salarié formé à la reconnaissance d'odeurs dans chaque AASQA ;
- ✓ Intégration du volet « odeur » dans les projets développés par Atmo France et les AASQA dans les appels à projet ;
- ✓ Alimentation et diffusion de la plateforme ODO.

GESTION DES ODEURS À LA SUITE DE L'INCIDENT DE LUBRIZOL / NL LOGISTIQUE

Depuis l'incendie de Lubrizol / NL Logistique du 26 septembre 2019, Atmo Normandie communique régulièrement un commentaire avec l'indice de la qualité de l'air de l'agglomération rouennaise afin d'informer les citoyens que « *des odeurs sont encore perçues à proximité et sous les vents des sites de Lubrizol et Normandie Logistique* ». En effet, à la suite de l'incendie, de très nombreuses inquiétudes concernant les odeurs ont été recensées.

Au cours de l'année 2020, les signalements ont persisté sur certaines périodes, en lien avec les activités de nettoyage sur les sites. Afin d'objectiver les signalements et d'en suivre l'évolution, les « Nez » salariés d'Atmo Normandie ont effectué des tournées jusque fin septembre 2020. Les signalements et résultats des tournées des Nez ont été publiés sur la plateforme ODO ainsi que sur le site d'Atmo Normandie et dans la Gazette des nez.

Dans le cadre du retour d'expérience des AASQA à la suite de Lubrizol (voir page 48), Atmo France a identifié qu'un meilleur cadre de gestion de crise permettrait d'améliorer la détection de signaux faibles de pollution par les AASQA. Ce cadre devrait notamment favoriser la prise en compte des plaintes olfactives en plus des mesures.

CLUB ODEUR

Au sein des réunions du Club Odeurs en 2020, les AASQA ont pu aborder l'utilisation de la data-visualisation des données de la base ODO, l'évolution de la plateforme ODO ainsi que le suivi de l'avancée du projet Odeurs et Méthanisation.



PROJET ODEUR ET MÉTHANISATION

Ce projet, porté par Atmo Normandie, a pour objectif d'améliorer la connaissance et la compréhension sur les sources d'odeurs et l'impact sur l'environnement, de donner les clés de la limitation des odeurs lors du projet de méthanisation et dans la conduite des installations mais aussi de mettre à disposition des méthodes permettant aux différentes parties de dialoguer. En 2020, la première phase du projet a été engagée, c'est à dire l'élaboration d'un premier guide pratique abordant la manière d'aborder le sujet des odeurs aux différentes étapes du projet de méthanisation. Les prochaines phases du projet seront nationales et pourraient être portées dans le cadre de l'appel à projet AQACIA (voir page 52).

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

L'ESSENTIEL

- ✓ Communication d'Atmo France sur l'importance d'aérer son logement même pendant le confinement ;
- ✓ Sollicitation des AASQA par Santé publique France concernant la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches, en prévision d'une étude ;
- ✓ Organisation d'une formation par ATMO Grand Est sur le lien entre air intérieur et odeurs axée sur les matériaux en 2021.

CLUB QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

En 2020, le club Qualité de l'air intérieur (QAI) s'est réuni deux fois et a échangé sur un grand nombre de sujets tels que les différents protocoles du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, les retours d'expériences sur les mesures de pesticide, le lien entre odeur et air intérieur, les actions mises en œuvre par les AASQA en faveur de la préservation d'un bon air intérieur, etc.

Les échanges du club QAI ont été alimentés par la présentation d'ATMO Grand Est sur la caractérisation des transferts de la pollution de l'air extérieurs vers l'intérieur des bâtiments. Atmo Auvergne Rhône-Alpes a également fait un point sur la réglementation en présentant l'évolution du guide Un vent'Air. AtmoSud a présenté le nouveau protocole de mesure de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires. Des échanges ont eu lieu concernant les retours d'expériences de différentes AASQA sur les pesticides et sur les protocoles nationaux ainsi que sur le développement ou l'utilisation des micro-capteurs.

Santé publique France est également venue présenter son étude « Impacts sanitaires de la qualité de l'air dans les crèches et écoles », les perspectives prévues en 2021 et à moyen terme ainsi que sur la manière dont les AASQA pourraient y participer.

Le cabinet Osmanthe, spécialisé dans le conseil et la formation en analyse sensorielle, a aussi été invité à échanger avec les AASQA sur les odeurs et la qualité de l'air intérieur.

SOLLICITATION DES AASQA POUR UNE ÉTUDE « QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉCOLES ET CRÈCHES » PAR SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Santé publique France (SpF) réalise régulièrement des évaluations quantitatives d'impact sanitaire (EQIS) qui rendent compte de l'impact de la pollution de l'air extérieur sur la morbidité et mortalité en France et en régions. L'objectif est de quantifier l'impact sur la santé d'une amélioration ou d'une dégradation la qualité de l'air.

SpF a sollicité Atmo France dans le cadre d'une étude de pertinence et de faisabilité de mettre en place une telle approche sur la question de la QAI dans les écoles et les crèches. Les avis des AASQA ont été transmis concernant les données disponibles, les scénarios prioritaires, le niveau d'analyse adéquat ainsi que les polluants et pathologies à étudier.

APPELS À PROJET

L'ESSENTIEL

- ✓ Multiplication des sollicitations pour la participation d'Atmo France et des AASQA à des études ou projets ;
- ✓ Développement de sa prise de contact à l'échelle européenne ;
- ✓ Élaboration de projets nationaux regroupant l'ensemble des AASQA.

PROGRAMME DE RECHERCHE INTER-ORGANISME POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR À L'ÉCHELLE LOCALE (PRIMEQUAL)

En 2019, le Programme de recherche inter-organisme pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale (Primequal) lançait un appel à projets de recherche sur « Qualité de l'air, changement climatique et énergie : Vers des approches intégrées aux plans scientifique, technologique, politique, économique, sanitaire, environnemental et social ». Le conseil scientifique et le comité d'orientation du programme se sont réunis début 2020 pour sélectionner les neuf projets lauréats. Ces derniers ont été présentés lors d'un séminaire le 30 novembre à laquelle les AASQA ont participé.

PROGRAMME DE RECHERCHE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR : COMPRENDRE, INNOVER, AGIR (AQACIA)

En 2020, l'ADEME a lancé un nouveau programme de recherche dénommé AQACIA qui regroupe les besoins de recherche sur la qualité de l'air, jusque-là traités via les programmes Primequal et Connaissances, Réduction à la source et Traitement des Emissions dans l'Air (CORTEA), mais aussi le volet recherche d'Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (AACTAIR) et le volet air de la base d'IMPACT®. AQACIA est un nouveau programme qui permet de soutenir «des projets de recherche et développement destinés à préparer aujourd'hui la qualité de l'air de demain». Atmo France et

les AASQA ont soumis 2 projets de recherche :

- **AQAMETHA** : Objectiver et partager les impacts de la méthanisation sur la qualité de l'air et les odeurs ;
- **TELEQA** : TELEtravail et Qualité de l'Air- impact transversal (air-climat-énergie), exposition individuelle et perception par la population.

Les projets retenus seront connus en mai 2021.

PLAN'AIR

Les AASQA sont impliquées auprès des collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs politiques publiques climat-air-énergie et leurs démarches de planification. Pour aller plus loin dans cette action, elles s'investissent dans un nouveau projet intitulé Plan'Air. La qualité de l'air est fortement associée aux enjeux des consommations d'énergies et du climat, elle constitue un des trois piliers des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) en cours de préparation ou de déploiement sur tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20000 habitants.

L'intégration de la qualité de l'air dans les PCAET étant récente, Atmo France et les AASQA souhaitent, à travers des enquêtes, dresser un premier bilan de sa bonne prise en compte par les élus et l'ensemble des parties prenantes et identifier les facteurs de succès ainsi que les freins à sa prise en compte. En complément, l'exploitation des résultats de cette enquête pourra montrer comment il est possible de favoriser les actions synergiques climat-air-énergie tout en

limitant les antagonismes possibles. Enfin, un focus sera fait sur la nécessaire réduction de l'exposition des populations. Ce projet est cofinancé par l'ADEME et le ministère des Solidarités et de la santé (depuis 2020).

En 2020, Atmo France a réalisé l'état des lieux des PCAET existant ou en cours, l'échantillonnage, la préparation des questionnaires et du matériel d'enquête ainsi que de la grille de lecture des réponses. Les enquêtes ont été lancées en fin d'année 2020.

PROJET D'ÉTUDE ÉPIDÉMIOLOGIQUE OCAPOL

Dans le cadre de l'étude des effets à long terme sur la santé de la pollution atmosphérique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) mène une étude épidémiologique appelée projet Ocapol s'appuyant sur les membres de la cohorte Gazel et Constances. Ce projet a pour objectif d'étudier les effets à long terme de la pollution de l'air sur les cancers de l'adulte. Les AASQA ont été sollicitées pour fournir des données harmonisées de qualité de l'air sur toutes les régions métropolitaines de 2008 à 2016, effectuer le calcul spatialisé des émissions de polluants ainsi que la métrologie et de la dispersion des pollutions.

En 2020, les AASQA ont réalisé la phase d'assimilation, optimisé la configuration de CHIMERE, et produit des modélisations brutes de 2008. Un rapport intermédiaire a été produit en décembre 2020. La fin du projet est prévue pour décembre 2021.

CLUB VEILLE APPELS À PROJETS (VAAP)

Le Secrétariat général d'Atmo France a initié à la demande des AASQA un club d'échanges qui effectue une veille sur les appels à projets et programmes nationaux et européens auxquels les AASQA sont éligibles. Cette veille collaborative fait l'objet d'informations régulières auprès des membres du club, des directions des AASQA et du Bureau d'Atmo France. En 2020, le club VAAP a poursuivi la veille sur les projets nationaux et internationaux dans des domaines divers (environnement, santé, énergie, etc.). Il a également identifié et partagé différents projets tels que : AQACIA, Life Info Day, Projet qualité de l'air/COVID-19 de Santé publique France, Talent du Vélo.

Atmo France a également répondu à plusieurs sollicitations telles que l'étude EQIS (évaluations quantitatives d'impact sanitaire) de Santé Publique France sur le lien entre qualité de l'air-COVID-19 ou l'étude de corrélation entre pollution de l'air et contamination de la COVID-19 de l'Institut Pasteur.

3 réponses à des appels à projets

8 suivis d'appel à projet

4 projets nationaux en cours

GREEN DEAL : MISE EN RELATION DES ACTEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a créé une page internet dédiée à favoriser la mise en relation des acteurs en identifiant la recherche et l'offre de compétences dans le cadre de l'appel à projet Horizon 2020, Green Deal.

Atmo France y a renseigné ses compétences et a invité les AASQA à faire de même afin d'appuyer leurs projets, être mieux identifié comme partenaires et associé à des projets qui valoriseront leurs compétences. Cette page a été rendue publique en septembre 2020.

SYNAIRGIE



L'ESSENTIEL

- ✓ Mise en place d'une nouvelle gouvernance avec une Assemblée Plénière, des Assemblées Restreintes par unité ainsi qu'un Conseil d'Administrateurs ;
- ✓ Création de 3 nouvelles unités avec l'unité « SIAM », l'unité « Base PhytAtmo » et l'unité « Partenariats » ;
- ✓ Recrutement d'un directeur.

UNITÉ LABORATOIRE INTERRÉGIONAL DE CHIMIE

Cette unité de 14 membres a assuré son activité analytique avec 6 personnes dédiées au laboratoire. Cette activité du GIE a permis de répondre aux demandes d'analyses d'Aldéhydes, de BTEX (Benzène Toluène Éthylbenzène Xylènes) et de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique) particulaires et gazeux. Cette activité a été une nouvelle fois accréditée COFRAC. Le Laboratoire Interrégional de Chimie (LIC) met en place aussi des travaux de développement analytique menés pour répondre aux besoins des AASQA. Une réflexion est en cours également pour ouvrir l'activité aux analyses de pesticides.

UNITÉ SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Cette unité de 11 membres a assuré son activité avec 1 personne dédiée à la conduite de projets numériques. Cette activité du GIE a permis de répondre aux demandes de conception d'outils

numériques tels que l'outil de signalement (SignalAir), l'agrégateur national de flux et la plateforme de gestion des données concernant les micro-capteurs. La mise à disposition de personnes par Atmo Haut-de-France et par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a permis d'avancer dans ces projets dont les outils verront le jour en 2021.

UNITÉ PLATEFORME RÉGIONALE D'INVENTAIRES SPATIALISÉS MUTUALISÉE

Cette unité de 17 membres a assuré son activité avec 1 personne dédiée à la conduite de ce projet. Cette activité du GIE a permis de répondre aux demandes d'harmonisation des résultats d'inventaires régionaux par la mise en place d'une plateforme de réalisation des inventaires de consommations d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le travail sur le module routier et agricole a été finalisé. Le module résidentiel et industriel sera



POURQUOI SYNAIRGIE ?

SynAirGIE est un groupement d'intérêt économique (GIE) né d'une réflexion du Bureau d'Atmo France, entamée en 2015, sur les cadres juridiques favorables à la mise en place de collaborations entre AASQA dans le cadre d'une des missions statutaires de la Fédération qui « encourage les échanges et les mutualisations entre ses membres ». En octobre 2015, SynAirGIE est officiellement créé et devient l'opérateur technique pour le compte d'Atmo France et de ses membres, des projets ou besoins de mises en commun de moyens techniques, humains ou organisationnels. Ce GIE est de fait l'outil opérationnel de mutualisation de moyens entre AASQA contribuant ainsi principalement à des économies d'échelle et à une harmonisation des méthodes et des produits sur le territoire national.

Les membres de SynAirGIE ne peuvent être que des personnes morales adhérant à la Fédération Atmo France et en particulier les AASQA.

Chaque activité ou type de projet de SynAirGIE est désigné sous le vocable de « unité » du GIE dotée de dispositions statutaires spécifiques décrites dans ces statuts et d'un mode de fonctionnement le cas échéant précisé dans le règlement intérieur. Chaque unité est constituée de tout ou partie des membres de SynAirGIE.

développé en 2021. L'ensemble de ces développements sera ensuite hébergé sur une plateforme informatique propre à SynAirGIE.

UNITÉ ACHATS GROUPÉS

Cette unité, de 16 membres, a assuré son activité avec le soutien de la société EROSI-ECONOMIZ. Cette activité du GIE a permis de répondre à plusieurs groupements d'achats notamment en lançant des appels d'offre dans de multiples domaines (météorologiques, numériques, et énergétiques). Cette unité a accompagné l'unité SI et l'unité SIAM dans le cadre de la passation de marché pour les développements des projets portés. Une réflexion est en cours pour élargir les domaines d'achats.

UNITÉ SITE INTERNET DES AASQA MUTUALISÉ

Cette unité de 6 membres a assuré son activité avec le soutien d'AtmoSud en tant que pilote du projet. Cette nouvelle activité du GIE, qui a été créée en 2020, va permettre de proposer un site web harmonisé tout en valorisant l'identité et les spécificités propres à chaque AASQA.

UNITÉ BASE PHYTATMO

Cette unité de 17 membres a officiellement vu le jour lors de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2020. Cette nouvelle activité du GIE va permettre le développement et l'exploitation de la base PhytAtmo, sa consolidation et sa sécurisation ainsi que le développement de l'exploitation des données (exploitation statistique ponctuelle, indicateurs et datavisualisation). Une réflexion est en cours avec Atmo Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de ce transfert de compétence pour 2021.

UNITÉ PARTENARIAT

Cette unité, de 2 membres pour le moment, a officiellement vu le jour lors de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2020. Cette nouvelle activité du GIE reflète la mutualisation, la solidarité et la notion d'intérêt général qui sont les fondements même de SynAirGIE. Cette unité permettra de mutualiser les moyens de partage ou d'accompagnement entre 2 ou plusieurs AASQA. Pour 2020, et 2021, cette unité a permis et permettra d'encadrer les échanges entre ATMO Grand Est et Scal'Air.



L'INTERVIEW

Guy Bergé

Président de SynAirGIE
et Atmo France

Quel est le lien entre Atmo France et SynAirGIE?

« L'évolution du rôle des AASQA et du contexte dans lequel elles évoluent a conduit le Bureau, puis l'Assemblée générale d'Atmo France à rechercher l'outil de mutualisation le plus adapté à leurs besoins. Une étude juridique a conduit à retenir le principe du groupement d'intérêt économique (GIE).

Le mode de fonctionnement retenu pour le GIE est comparable à celui de la Fédération :

- Des unités restreintes qui portent un projet et qui bénéficient d'une autonomie dans leur organisation ;
- Une Assemblée Plénière qui assure la cohérence et le respect du principe de mutualisation.

Et pour garantir la parfaite osmose entre les deux structures, la présidence des deux entités juridiques est confiée à la même personne assistée du Bureau pour la Fédération et d'un Conseil d'administrateurs pour le GIE.

En résumé, si le GIE est une structure juridique indépendante, elle est composée exclusivement des membres de la Fédération Atmo France et s'inscrit comme un moyen nouveau d'agir collectivement par projet dans le respect des valeurs fédérales. »

7 unités

8 marchés signés

5338 analyses effectuées par le Laboratoire interrégional de chimie (LIC)

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
présenté à l'Assemblée générale du 8 avril 2021

Responsable de publication : Guy Bergé, Président d'Atmo France
Rédactrices : Marine Tondelier, Delphine Guillaume, Charlotte Lepitre et Joënia Barul
Conception graphique : G.Mottier - edensud.fr / Impression : Mailedit - Paris
© Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse d'Atmo France
Crédits photo de la couverture : Airparif, Air Pays de la Loire, Atmo Nouvelle-Aquitaine